

#160

JUIN
2023

saintparresauxterres.fr



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES

LE PATROCLIEN

Bien vivre à St Parres

BUDGET

2023



RÉTRO p.5

Saint Parres adhère à la
« Participation citoyenne »



JEUNESSE p.21

Un nouveau portail Internet
pour les familles



CULTURE p.36

Le 20 juin,
fêtons la musique !





Depuis le 1er novembre 2022, E.Leclerc à Saint Parres aux Tertres a tourné la page de sa communication systématique en boîtes aux lettres. Cette décision s'inscrit dans une démarche globale d'actions en faveur de la préservation de notre environnement. E.Leclerc continue son combat pour le **pouvoir d'achat de tous**, avec des prix bas tous les jours, et **encore plus d'offres promotionnelles** !

Depuis chez vous, vous pouvez consulter tous nos catalogues et toutes nos promotions sur **l'Application Mon E.Leclerc**. Cette application est un formidable moyen **d'accéder aux catalogues du moment**, de suivre toute l'actualité de votre magasin, mais

aussi de consulter en temps réel votre solde de Tickets E.Leclerc, ou encore de jouer à des jeux qui vous sont proposés en permanence.



En vous connectant sur notre site internet (<https://www.e.leclerc/mag/e-leclerc-saint-parres-aux-tertres>), vous pouvez là-aussi retrouver tous nos catalogues et l'actualité de votre magasin. Notre site internet est aussi un lien d'accès direct aux services que nous proposons,

comme ceux de l'agence de voyages, du Drive, ou encore du service Traiteur.



Parce que mieux vous connaître, c'est mieux vous satisfaire, en adhérant au Programme Reconnaissance E.Leclerc à Troyes, **vous recevrez les promotions qui vous ressemblent**. Avec la Carte E.Leclerc, rendez-vous à l'accueil de l'Hypermarché pour commencer votre parcours personnalisé.



Chaque semaine, nos équipes sont là pour vous accompagner et vous guider. Ces femmes et hommes répondent présents par leur sourire, leur bienveillance et leur professionnalisme. Ce lien humain est définitivement essentiel dans cette grande famille E.Leclerc.

À bientôt chez vous !

YAKAFOKON

Chères Patrociennes
et chers Patrociens,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour vous présenter les travaux en cours et les nombreux projets qui figurent à notre calendrier. Souvent sollicité par des habitants qui souhaitent des réponses à leurs problèmes, je réponds toujours que nous sommes comptables de l'argent public et que **nous faisons preuve d'une grande rigueur dans la gestion de la commune**. Qu'il me soit permis d'adresser **tous mes remerciements à Maud LOISON, directrice générale des services, pour son travail si important sur le budget 2023**. Vous le savez, nous agissons avec méthode et avec toute la raison possible quand d'autres s'agitent et font du bruit pour pas grand-chose.

Cette année encore, **nous continuons à nous désendetter et nous n'avons pas l'intention d'augmenter les taux d'imposition**. Mieux vaut faire attention à nos dépenses de fonctionnement plutôt que les répercuter sur les recettes en augmentant les impôts. Nous voyons déjà **les premiers effets de la politique communale en matière d'écono-**

mie d'énergie. L'extinction nocturne a permis de diminuer la consommation de l'éclairage public de plus de 72 % ! (comparaison avril 2022/avril 2023). Elle baissera encore lorsque l'avenue de Gaulle sera éclairée en LED, ce qui ne saurait tarder.

Cette bonne gestion va nous permettre de mener à bien **des projets structurants et attendus pour réduire la circulation dans notre commune**. La ville de Saint Parres, le conseil départemental et Troyes Champagne Métropole mènent à bien ce dossier qui n'est ni coûteux pour Saint Parres, ni inutile (auquel cas, nos partenaires et les techniciens ne nous auraient jamais suivis). Ce projet va **reconfigurer l'entrée de la commune en incitant les automobilistes à partir vers la rocade** et permettre d'**éviter les nombreux accidents** dont sont victimes automobilistes, deux roues et piétons. Il nous faut avancer dans l'intérêt général.

Nous ne pensons pas que l'avenue du Général de Gaulle ait vocation à devenir une nouvelle avenue Galliéni en créant des zones accidentogènes (d'autant plus que les priorités à droite ne règlent pas l'intensité des flux de circulation). Je regrette que certains se démènent uniquement par es-

prit de revanche et avec l'envie de faire échouer ce projet si important. Mais projetons-nous plutôt sur les échéances à venir ...

Après la Fête de Nature en mai, celle de la Musique nous attend le 20 juin. Les **festivités du 14 juillet** seront également un temps fort et convivial pour notre commune. Et, bien évidemment, nous préparons activement les vacances pour nos enfants avec, encore cette année, **un programme alléchant prévu par l'équipe du centre de loisirs Symp'art**.

Mais projetons-nous encore plus loin : **l'année 2024 sera placée sous le signe de l'accès au soin**. Nous avons commencé à travailler avec l'adjointe à la Cohésion de la population sur ce dossier si sensible. Nous rencontrons les partenaires pour savoir quelle est **la meilleure façon d'agir pour que des médecins viennent s'installer chez nous**. La tâche s'annonce difficile mais là où il y a une volonté, il y a un chemin ...

Je reste à votre service et vous souhaite une bonne lecture et de belles vacances d'été.

Jack HIRTZIG, Maire



DANS LE RETRO

- Cérémonies patriotiques
- Colaverdey
- La Chasse aux oeufs
- Le Repair Café
- La Fête de la Nature

4

LA MAIRIE VOUS INFORME

- Nouveau bureau pour CNI et Passeports
- Départ du Docteur Rajau

10

DOSSIER

- Le budget 2023

16

JEUNESSE

- Accueils de loisirs du printemps
- Le portail famille
- Inscriptions aux accueils de loisirs
- Nettoyage de notre commune
- Visite de la Sénatrice

20

SOLIDARITÉ - SOCIAL

- Plan canicule
- Handdivisible
- Repas intergénérationnel

24

ECONOMIE

- Zołpan / AILP ME

27

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

- Composteur TCM
- Bien vivre ensemble
- Sortie naturaliste

28

CULTURE

- La bibliothèque

34

AGENDA ET CALENDRIER

36

ZOMM SUR

- Musée sarcophages

38

ASSOCIATIONS

- Toutes les infos

40

POUR SE DIVERTIR TRIBUNE LIBRE INFOS PRATIQUES

51

52

LE PATROCIEN

Responsable de la publication :
Magali CHABROL

Editeur :
Mairie de Saint Parres aux Tertres

Responsable de la publicité :
Sylvie CHAUVIER

Conception :
SYSCOM' (03 25 75 79 92)
6, rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc
www.agence-syscom.com

Impression :
LA RENAISSANCE (03 25 70 44 70)
10, avenue des Tirverts
10150 Pont Sainte Marie

Dépôt légal : N° 1827/2001

Tirage : 1 600 exemplaires

Distribution :
Conseil municipal

Bulletin imprimé sur du papier recyclé
NAUTILIS



CÉRÉMONIES

UN 8 MAI PARTICULIER

Après **les cérémonies du 19 mars** (à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc) **et du 30 avril** (en hommage aux victimes et héros de la Déportation), la cérémonie du 8 mai a été l'occasion d'un moment particulier : **la transmission du drapeau de Guy CLÉMENT**, malheureusement décédé, à **Louis TABOULOT, jeune porte-drapeau de 15 ans**. Le jeune homme fait ainsi vivre le devoir de mémoire, tout comme les nombreuses personnes s'étant déplacées pour honorer ceux qui se sont battus pour la France. Parmi celles-ci, **le député Jordan GUITTON et la conseillère départementale Catherine BRÉGEAUT**. Durant la cérémonie, **les enfants de l'école**, accompagnés de leurs enseignantes, ont brillamment interprété «Le chant des partisans» et «La Marseillaise».



La Participation

CITOYENNE

ACTÉE À SAINT PARRÉS AUX TERTRES

Le jeudi 4 mai dernier, **Cécile DINDAR**, préfète du département de l'Aube, accompagnée de **Franck PERRAULT**, directeur départemental de la sécurité publique, a signé, à la mairie de Saint Parres aux Tertres, **le protocole de participation citoyenne**.

Il s'agit d'un dispositif dont le but est de **lutter contre la délinquance** et de **faciliter l'action de la police en renforçant les liens entre les forces de l'ordre, la municipalité et la population**.

Saint Parres est la 172^{ème} commune de l'Aube à adhérer à ce dispositif. **Cette signature achève cette année consacrée à la sécurité, après le recrutement d'une ASVP et l'extension des caméras de vidéoprotection.**



Les chiffres de la délinquance générale sont en baisse mais il faut toujours être prudent, et la vérité du jour n'est pas celle du lendemain. La commune s'est dotée de moyens pour rester vigilante.

> UN SUCCÈS POUR COLAVERDEY

« **Le club des poulettes** » de la troupe *Colaverdey* a rempli la salle Deterre Chevalier le samedi 25 mars. Le public, ravi, a apprécié **les cocasseries de cette pièce de théâtre**. La simplette, le grand-père amoureux de sa Fernande, les maris hypnotisés par de jolies danseuses sous les regards vengeurs de leurs femmes, l'arrivée d'Américaines perturbant Mathurin alors que la chance lui souriait ... tout était réuni pour passer un bon moment !

La dernière de la pièce a eu lieu à Charmont-sous-Barbuise le 15 avril dernier. **La saison 2022-2023 de la troupe a attiré plus de 2000 spectateurs.**





PÂQUES

La chasse est ouverte !

Le 10 avril, à l'invitation du conseil municipal jeunes (CMJ), **un peu plus de 200 enfants** ont envahi le square Beltrame pour **la traditionnelle chasse aux œufs**. Pendant plus de deux heures, le parc n'a pas désempli. **Un record de fréquentation** qui s'explique peut-être par le changement de jour (le lundi de Pâques au lieu du dimanche) ou ... par la gourmandise des petits !

Souvent aidés par leurs parents, ils devaient trouver 3 œufs en plastique et les rapporter aux **jeunes élus du CMJ** qui, en échange, leur

offraient **un sac rempli de lapins et d'œufs en chocolat**. Cerise sur le gâteau, **2 œufs « en or »** étaient à découvrir et donnaient droit à **2 belles compositions chocolatières**.

Les enfants ayant résolu l'énigme qui se trouvait dans la bande dessinée « Pépé Almaric » du *Patroclien* n°159, conçue par Matthieu LOUBIÈRE, ont également été récompensés par **un sachet de chocolats**.

Les petits sont repartis ravis et attendent la prochaine chasse aux œufs avec impatience ...



Un vrai succès pour

LE REPAIR

CAFÉ

Pas moins de 79 personnes (11 de plus que l'année dernière) se sont rendues le samedi 20 mai à la salle Deterre Chevalier pour remettre en état, avec l'aide des bénévoles du **Repair Café de l'Aube**, leurs biens abîmés. **61 objets, représentant 270 kg, ont été traités** : 32 ont été réparés, 13 l'ont été partiellement ou ont reçu un diagnostic de panne et 16 n'ont pu être sauvés. **L'action de l'association a permis d'éviter la production de 158 kg de déchets**. 54 kg sont encore en attente de réparation et viendront peut-être augmenter ce résultat. **Seuls 58 kg d'objets ont pris le chemin de la déchetterie.**

Le Repair Café est toujours à la recherche de bénévoles, avec ou sans qualifications particulières, pour effectuer des réparations (électronique, petit électroménager, informatique, vélos, menuiserie, couture ...) **mais également pour accueillir le public** (accueil, vente de gâteaux et boissons ...). Si vous souhaitez vous investir, ren-



dez-vous sur le **site internet de l'association** : <https://www.rcaube.fr>, rubrique « **Faites-vous connaître** », pour remplir le formulaire de contact.

L'association recherche également une petite salle (plus de 20 m²) qui pourrait lui être prêtée, louée ou cédée et qui lui permettrait de recevoir quelques personnes et de stocker du matériel. Si vous avez un local à proposer, envoyez un mail à : sallefixe@rcaube.fr



FÊTE DE LA

NATURE

LE PLEIN D'ANIMATIONS !

Pour la troisième année consécutive, la commune de Saint Parres aux Tertres a participé à l'évènement national « la Fête de la Nature ». **Le jeudi 25 mai et le vendredi 26 mai, près de 300 scolaires ont été accueillis** dans le parc de la Tuilerie, qui servait de cadre à cette manifestation.

À cette occasion, les enfants ont participé à **de nombreuses animations proposées par des professionnels de l'environnement** :

- **L'Office français de la biodiversité** les a initiés à la reconnaissance des empreintes.
- **La Fédération des pêcheurs de l'Aube** a présenté la vie dans les mares.
- **La Fédération des chasseurs de l'Aube** les a alertés sur la disparition des hirondelles, puis ils ont réalisé une hirondelle en origami.

- **L'Office national des forêts** leur a expliqué le fonctionnement d'une forêt et comment reconnaître les différents arbres.

- **L'Atelier de concepteurs paysagistes NYMPH** a démontré qu'une souche d'arbre mort pouvait être un support extraordinaire pour la biodiversité et qu'il était donc important d'en laisser dans les forêts.

- **Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient** a recréé les ambiances sonores de la nature.

- **Le Syndicat apicole de l'Aube** a apporté une ruche vivante pour présenter les abeilles.

- **Le Centre de loisirs de Saint Parres** a essayé de donner une meilleure image des araignées.

- **Le Centre permanent d'initiation à l'environnement du Sud Champagne** les a

1



2



3



4





5

initiés au soin des animaux sauvages blessés.

- **Laurent SOLIGNAC de TCM** a parlé du compostage.
- **Julien HIMEUR, taxidermiste**, a exposé une belle collection d'animaux de chez nous.
- L'association **Le Messager Troyen** a abordé le thème des oiseaux par l'intermédiaire du pigeon voyageur.

Les élus et les représentants de différentes institutions, venus inaugurer cette manifestation, ont apprécié la richesse du programme, tout comme les élèves et leurs enseignantes.

Le lundi de Pentecôte, deux sorties dans le marais de Villechétif, menées par Manon CHAUTARD, du Conservatoire régional des espaces naturels, et Vincent HERDELAN, naturaliste du CPIE Sud Champagne, sont venues clôturer cette Fête de la Nature.

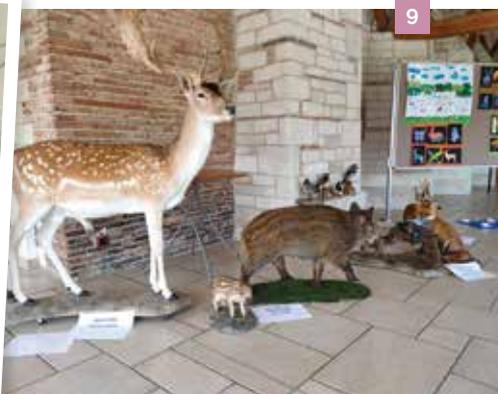
Notre commune bénéficie encore sur une partie de son territoire d'une belle biodiversité. **Sensibiliser les Patrocliens à cette nature et à sa préservation**, tel était le but de cet événement ...



6



8



9



7

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| 1. Syndicat apicole | 5. Expo réalisée par les élèves |
| 2. Le Messager troyen | 6. Centre de loisirs |
| 3. Fédération des pêcheurs | 7. ONF |
| 4. Atelier des paysagistes | 8. Parc naturel |
| | 9. Exposition d'animaux |

Extrait de la séance du conseil

DU 5 AVRIL 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRÉSORIER : BUDGET DE LA COMMUNE

APPROUVE le compte de gestion 2022 dressé par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Il fait apparaître un résultat global de clôture de 1 440 386,11 €, composé d'un excédent global d'exercice 2022 de 194 869,25€ et d'une reprise des résultats de l'exercice 2021 de 1 245 516,86 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par Adrien NIEUWMUNSTER, 1^{er} adjoint au maire, qui fait apparaître un résultat de 1 440 386,11 €, soit un excédent de fonctionnement de 1 040 427,06 €, et un excédent d'investissement de 399 959,05 €. Après prise en compte des restes à réaliser dépenses et recettes d'un solde de 677 940 €, le résultat net est de 762 446,11 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

- Excédent de fonctionnement reporté : 762 446,11 €
- Excédent d'investissement reporté : 399 959,05 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 277 980,95 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

- 40,77% Taxe sur le foncier bâti
- 21,38% Taxe sur le foncier non bâti
- 11,51% Taxe d'habitation (à noter que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 182 541,11 € soit 3 812 156,11 € en section de fonctionnement et 1 370 385 € en section d'investissement. Les programmes d'investissement de l'année 2023 sont les suivants : acquisitions de terrains, travaux de voirie/urbanisme, travaux dans les bâtiments

communaux, éclairage public et feux tricolores, acquisition de gros matériel, bureautique/informatique, construction et extensions de réseaux, installations photovoltaïques / développement durable et vidéoprotection.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

- Caisse des écoles : 31 659 €
- Centre communal d'action sociale : 3 000 €
- Associations communales : 14 700 €
- 3 associations caritatives : 2 550 €

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

DÉCIDE de maintenir le service public de la fourrière automobile sur la commune de Saint Parres aux Tertres et d'approuver le lancement d'une procédure de concession du service public local de fourrière automobile pour la période allant du 10 juillet 2023 au 9 juillet 2027.

Questions diverses :

- Géry MIRAT demande à ce que l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), avant de verbaliser, aille à la rencontre des commerçants pour alerter les éventuels automobilistes contrevenants. Il craint que les gens ne viennent plus consommer dans les commerces du centre-bourg s'il y a trop de verbalisations. Maryse PETIT lui répond que, si la zone bleue n'est pas appliquée (stationnement gratuit pendant 90 minutes avec apposition d'un disque derrière le pare-brise), les gens restent stationnés toute la journée. Le coût d'un disque n'est pas très élevé.

Vous sont présentés ici des résumés des comptes rendus des conseils municipaux. Les comptes rendus sont consultables en intégralité :

- sur Internet à l'adresse saintparresauxtertres.fr (rubrique La Mairie > Le conseil municipal)
- à la mairie de Saint Parres aux Tertres, 2 rue Henri Berthelot

Extrait de la séance du conseil

DU 3 MAI 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL**SÉJOUR D'ÉTÉ 2023 AUX SABLES-D'OLONNE : RÈGLEMENT, TARIFS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION****APPROUVE** le projet de règlement du séjour.**FIXE** le coût des participations des familles.**DIT** que les préinscriptions seront acceptées à compter du lundi 22 mai 2023 pour les familles patrocliennes, et à compter du mardi 30 mai 2023 pour les familles extérieures, jusqu'au vendredi 2 juin 2023 inclus ; les préinscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique de réception sous réserve que les dossiers soient complets ; les enfants prioritaires sont les enfants patrocliens n'ayant participé à aucun séjour antérieur ainsi que les enfants patrocliens inscrits sur liste d'attente lors des séjours antérieurs (sous réserve, bien entendu, qu'ils aient déposé un dossier durant la période d'inscription).**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce séjour.**SE RÉSERVE LE DROIT** d'annuler ce séjour en cas de crise sanitaire empêchant celui-ci ou en cas d'inscriptions insuffisantes.**FÊTE DE LA NATURE 2023 : LOCATION DU DOMAINE DE LA TUILERIE****AUTORISE** le maire ou son représentant à signer une convention avec la communauté religieuse des Sœurs Oblates de saint François de Sales, propriétaire du domaine de la Tuilerie, pour organiser la manifestation intitulée

« Fête de la nature » les 25 et 26 mai 2023 dans une partie du parc de leur propriété (salle Sainte-Marthe et parc boisé) pour un montant de 300 euros.

FÊTE DE LA NATURE 2023 : CONVENTION AVEC M. YVES BAUDOUIN**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer une convention avec M. Yves BAUDOUIN, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZE n°66 située au sein du domaine du château de Saint Parres aux Tertres, afin de pouvoir l'utiliser en partie (zone enherbée) à l'occasion de la manifestation intitulée « Fête de la nature » la journée du 29 mai 2023.**MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES****APPROUVE** les tarifs de mises à disposition de salles communales et autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de mises à disposition de salles communales.**CONVENTION DU GROUPE SCOLAIRE FERRY-BROSSOLETTE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE****AUTORISE** le maire ou son représentant à signer une convention avec la directrice du groupe scolaire Ferry-Brossolette permettant de déterminer les modalités des interactions entre la bibliothèque municipale et le groupe scolaire précité pour l'année scolaire 2023-2024.**MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE****APPROUVE** la mise à jour du règlement intérieur de la

bibliothèque municipale.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N°82 « LES PRÉS BAVONS »**DÉCIDE :**

- d'exercer son droit de préférence pour acquérir la parcelle cadastrée section AO n°82, sise lieu-dit « Les Prés Bavons », d'une contenance de 392 m², au prix de 2000 euros ;
- de dire que les frais de la vente estimés à 700 euros seront à la charge de la commune ;
- de préciser que les budgets *ad hoc* sont inscrits au budget de la collectivité (opération 10010 - article 2111) ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (LANCLEMENT DE LA PROCÉDURE AVEC LE CENTRE DE GESTION)**CHARGE** le Centre de gestion de l'Aube de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.**INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE – RÉGULARISATION)****DÉCIDE**, compte tenu du décret 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels :

Suite de l'article en page 12 >

- d'allouer au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, à compter du 1er juillet 2022, les indemnités de fonction prévues aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales ;
- de dire que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023 et aux budgets des années ultérieures ;
- de confirmer que les indemnités de fonction seront indexées en fonction de l'évolution du barème de traitement des fonctionnaires pour toute la durée du mandat.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION : ASSISTANT DE PRÉVENTION

DÉCIDE :

- d'approuver la convention « assistant de prévention » avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube ;
- de charger le maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoin afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Questions diverses :

Géry MIRAT souhaite évoquer la zone bleue (zone de stationnement limitée à 90 minutes) existante dans le centre-bourg. Il a reçu un nouveau message d'une personne ayant reçu une contravention (cf.

procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2023) : cette personne se rendait chez son coiffeur et avait oublié son disque.

Géry MIRAT s'interroge sur la volonté de la municipalité : continuer de faire vivre les commerçants ou prendre le risque que les consommateurs ne s'arrêtent plus faire leurs achats dans le centre-bourg ?

[...]

Le maire a questionné un commerçant sur le sujet pour savoir si cela était problématique pour sa clientèle. La personne lui a répondu qu'elle est ravie que les dispositions de l'arrêté municipal soient appliquées car cela permet que les véhicules ne soient pas statiques. Il rappelle par ailleurs que l'agent de sécurité de la voie publique (ASVP), pendant plusieurs mois, est allée au contact de la clientèle pour faire de la pédagogie sur ce sujet. Les commerçants peuvent aussi sensibiliser leurs clients (propos confirmés par Joël FRANÇOIS).

Adrien NIEUWMUNSTER indique que ce sont aussi les plaintes des commerçants sur le non-respect de la zone bleue qui ont engendré des verbalisations. Le maire précise que les verbalisations réalisées ne sont pas nombreuses. [...]

- Denis MARTZEL dit qu'il a reçu une plainte d'un locataire de la salle Deterre Chevalier quant à des problèmes de propreté. Une sensibilisation des agents qui réalisent les états des lieux sera faite sur ce point.

➤ BIENTÔT UN BUREAU POUR LES DEMANDES DE PASSEPORTS ET DE CARTES D'IDENTITÉ

Face aux difficultés de délivrance des titres d'identité, l'État a mis en place dès 2022 un plan d'urgence. Cependant, **malgré de nombreuses avancées, les délais de délivrance des titres d'identité continuent de poser problème.** Le nombre de titres demandés ne cesse d'augmenter (il est estimé à 14 millions pour 2023, contre 10 millions en 2022) et le délai moyen d'obtention d'un rendez-vous est de 66 jours.

Mi-février 2023, **la préfète de l'Aube a sollicité la commune pour que puisse être installée, à l'hôtel de ville, une station d'enregistrement de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports.** En effet, Saint Parres aux Tertres

est forte de sa population communale (la 14^{ème} du département), de sa situation géographique qui permettrait de parfaire la couverture de l'agglomération troyenne, de facilités d'accès, de sa notoriété et de son dynamisme.

La municipalité a choisi d'accepter cette nouvelle mission. **Ce service ouvrira dans le courant de l'été 2023.** Les modalités de prise de rendez-vous feront l'objet d'une communication ultérieure.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 03 25 72 12 30, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.



UN PROJET DE SANTÉ

POUR ST PARRÉS ...

YAKAFOKON BIS !

Après plus de 30 ans au service des Patrocliens, **le docteur RAJAU a décidé de prendre sa retraite.** Il laisse un grand vide dans notre commune : ce sont **plus de 1500 patients qui se demandent comment la relève et l'accès aux soins seront assurés.**

En tant que professionnel, **l'inlassable dévouement** dont il a fait preuve force le respect. **Son départ sera douloureux.** En tant qu'ami, je ne peux que lui souhaiter de profiter au maximum de ce temps libre amplement mérité, en le remerciant chaleureusement pour **son travail et sa grande humanité.** L'épisode COVID nous a rapprochés mais, malheureusement, a aussi **retardé notre action.**

Certains, à bon compte et par voie de presse, expliquent comment frauder l'ARS (Agence régionale de santé) en constituant un groupe factice de deux médecins et une infirmière dans le but de **créer une maison médicale.** D'un coup de baguette magique, ils trouvent un terrain et vous disent que cela ne coûtera pas cher. Mais **la réalité est bien plus complexe et nécessite beaucoup**

plus de sérieux. Les Patrocliens le méritent !

Même si un groupe de travail arrivait à mettre en place un projet de santé avec l'ARS et la Sécurité sociale, il faudrait encore trouver des médecins ! **Un projet de santé se fait à l'initiative de professionnels de la santé, non de la collectivité qui, elle, vient en appui pour les accompagner.**

En avril, **l'équipe municipale a lancé cette réflexion avec les docteurs RAJAU et HIMEUR et les infirmières, en partenariat avec l'ARS et la Sécurité sociale.** Les problématiques sont considérables !

Un récent reportage télévisé sur France 5 montrait toute **la difficulté qu'ont les collectivités à trouver des médecins.** Les nouveaux praticiens semblent subir une pression importante quand ils apprennent que plus de 1000 patients les attendent. Ils craignent une surcharge de travail et des risques pour leur santé. Ils refusent de travailler seuls, compte tenu de la responsabilité qu'ils vont devoir endosser. De plus, ils souhaitent privilégier une vie de famille normale. Toutes les

collectivités (et même le domaine privé) sont **en concurrence** pour trouver des médecins. **Nombre d'entre elles construisent des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sans parvenir à les remplir.**

Ce n'est pas un manque de volonté de la part de la municipalité. Il faut **trouver les moyens d'attirer de jeunes médecins** en faisant preuve de créativité et d'originalité. Il faut aussi utiliser tous les atouts de notre territoire en ayant à l'esprit que **c'est l'argent public qui servira à bâtir une structure d'accueil.** Que ne dira-t-on pas si nous dépensons de l'argent et que le bâtiment reste vide ? Nous devons rester très **prudents et pragmatiques.**

À ceux qui s'agitent encore une fois pour critiquer notre action, le conseil municipal répond par **le calme et la méthode** car les enjeux sont bien trop grands. Nous sommes déterminés à **tout faire pour trouver une solution.**

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Le maire,
Jack HIRTZIG



Compte

ADMINISTRATIF

2022

SECTION
DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2022 a été marqué par la reprise « normale » des activités communales après les contraintes liées à l'épidémie sanitaire de COVID-19 : les centres de loisirs et le service de restauration scolaire ont fonctionné normalement ; les activités culturelles et les fêtes et cérémonies organisées par la collectivité ont pu reprendre.

Malgré l'inflation importante constatée en 2022 (surtout en ce qui concerne l'alimentation

et le carburant), on note, entre l'exercice 2021 et 2022, une **augmentation importante du résultat excédentaire de la section de fonctionnement** (149 416,59 € en 2021 contre 344 539,62 € en 2022) qui s'explique notamment par :

- la reprise normale des activités précitées ;
- une maîtrise et une rationalisation des dépenses de fonctionnement pour permettre à la commune de pouvoir maintenir, sur l'exercice suivant, sa capacité à autofinancer ses dépenses d'investissement sans avoir recours à un nouvel emprunt ;
- des recettes importantes

perçues sur la fin de l'exercice 2022 (notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour laquelle 30 000 € avaient été budgétés et 78 725,36 € ont finalement été reçus), ainsi que le solde du versement des impôts directs locaux (38 479 € perçus en plus de la recette initialement attendue à 1 964 000 €).

Autre point important : la commune fait partie du groupement de commandes instauré par le Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (depuis le 1^{er} janvier 2014 pour la fourniture de gaz, et depuis le 1^{er} janvier 2015 pour l'électricité), ce qui a permis à la collectivité de continuer de bénéficier de tarifs très avantageux pour la fourniture de ces fluides tout au long de l'exercice 2022 (le renouvellement du marché de fourniture de gaz prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 ; celui relatif à la fourniture d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2024).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Charges à caractère général	870 864,76 €
Charges de personnel	1 782 230,97 €
Autres charges de gestion courante	148 040,17 €
Charges financières	45 627,30 €
Charges exceptionnelles	148,55 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 257,32 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 461,45 €
TOTAL	2 893 630,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Atténuation de charges	118 008,31 €
Produits des services, du domaine...	193 448,61 €
Impôts et taxes	2 556 487,38 €
Dotations et participations	323 276,50 €
Autres produits de gestion courante	14 522,01 €
Produits financiers	880,95 €
Produits exceptionnels	31 546,38 €
TOTAL	3 238 170,14 €

Le résultat de l'exercice 2022 en section de fonctionnement est un excédent de 344 539,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Malgré le contexte délicat lié à la l'inflation, la collectivité a su investir sans avoir recours à l'emprunt pour financer notamment :

- l'acquisition de deux parcelles (l'une, située rue Edmé Denizot, ayant pour objet l'extension du square Arnaud Beltrame ; l'autre, située au lieu-dit « Champ de la Cloche », devant permettre l'extension du parking du cimetière) ;
- les travaux de réfection, de renforcement de l'éclairage public et d'enfouissement des

réseaux de la rue Paul Lafargue et d'une partie de la rue Jules Pochinot ;

- la poursuite de la révision n°4 du plan local d'urbanisme ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification de trois carrefours situés dans la commune ;
- la réalisation de travaux divers au sein du groupe scolaire Ferry - Brossolette ;
- l'acquisition de gros matériel (barnums et grilles d'exposition) ;
- le paiement du mobilier du nouveau bâtiment périscolaire ;
- le paiement du solde des travaux d'installation d'un nouveau colombarium au cimetière communal.

À NOTER : Certains projets initiés en 2022 ne se sont concrétisés que début 2023 ou se poursuivront en 2023 et apparaissent donc dans les restes à réaliser de l'exercice 2022, notamment : l'acquisition des parcelles cadastrées AB n°52 et 63 situées lieu-dit « Les Fourneaux », la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un audit pour le remplacement du système de chauffage de 5 bâtiments communaux, l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques communaux dont le marché a été notifié en janvier 2022 mais livré en janvier 2023, la mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection au droit des sections maternelle et élémentaire Jules Ferry, de l'espace Pascale Paradis et du nouveau bâtiment périscolaire ainsi que la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre et la réalisation d'une étude de structure dans le cadre du projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal.

RECETTES

En recettes, on note principalement :

- le versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), à hauteur de 165 969,04 € (qui s'explique principalement par le paiement du solde des factures inhérentes à la construction du nouveau bâtiment

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Opérations d'équipement	478 441,89 €
Emprunts	233 271,56 €
TOTAL	711 713,45 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Subventions d'investissement	243 646,74 €
Immobilisations corporelles	6 626,47 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	266 308,42 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 461,45 €
TOTAL	562 043,08 €

Le résultat de l'exercice 2022 en section d'investissement est un déficit de 149 670,37 €

périscolaire et la réalisation de travaux de voirie sur l'exercice 2021) ;

- la perception de la somme de 100 339,38 € au titre de la taxe d'aménagement (notamment liée aux nouvelles constructions du lotissement « Les Jardins de Sakura ») ;
- la perception de subventions/fonds de concours divers par l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (acompte pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques), par le conseil régional (pour la réalisation de l'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques) par le conseil départemental (solde de la subvention pour la construction du bâtiment périscolaire, subventions versées pour la réalisation de travaux de voirie en 2021 rues de la Nagère et Saint-Patrocle et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification de 3 carrefours situés sur la commune) et par l'établissement public de coopération intercommunale, Troyes Champagne Métropole (pour la construction du nouveau bâtiment périscolaire et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification de 3 carrefours situés sur la commune).

RÉSULTAT DE CLÔTURE

L'exercice 2022 fait apparaître un excédent global de 194 869,25 €.

Les restes à réaliser (R.A.R.) dépenses d'investissement de l'exercice 2022 sont arrêtés à 763 290 € et les R.A.R. recettes d'investissement de l'exercice 2022 sont arrêtés à 85 350 €.

Les reports excédentaires de l'exercice 2021 sont les suivants : 695 887,44 € en section de fonctionnement et 549 629,42 € en section d'investissement.

L'exécution du budget de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat cumulé de :

- 2 893 630,52 € en dépenses de fonctionnement
 - 3 934 057,58 € en recettes de fonctionnement
- soit un excédent global de 1 040 427,06 € en fonctionnement.

- 1 475 003,45 € en dépenses d'investissement
- 1 197 022,50 € en recettes d'investissement

soit un déficit global de 277 980,95 € en investissement, qui sera « compensé » sur l'exercice 2023 par un titre émis au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Le résultat net de clôture s'élève donc pour les 2 sections (fonctionnement et investissement) à 762 446,11 € R.A.R. compris.

BUDGET PRIMITIF

2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE BUDGET PRIMITIF 2023 A PU ÊTRE BÂTI EN PARTIE SUR LE RÉALISÉ DE L'ANNÉE 2022

DÉPENSES

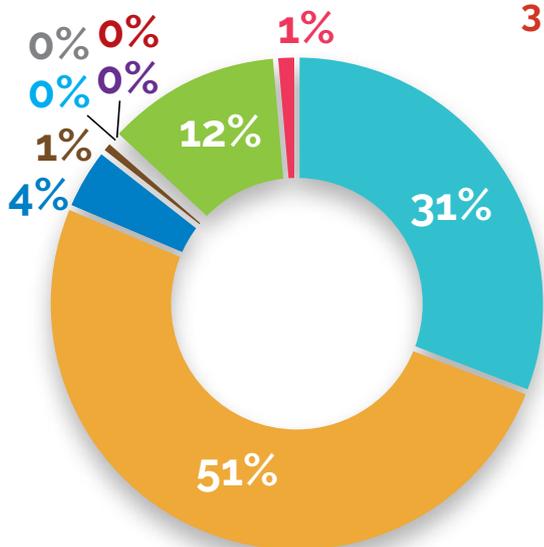
Compte-tenu du contexte économique et de la guerre actuelle en Ukraine, il a fallu **tenir compte de l'inflation importante** d'ores et déjà subie et notamment de l'augmentation très élevée des coûts suivants :

- **l'alimentation** (y compris du prestataire qui fournit à la collectivité, en liaison froide, les repas du restaurant scolaire) ;
- **le carburant** ;
- **les fluides énergétiques** : si le groupement de commandes piloté par le syndicat départemental d'énergie de l'Aube permet à la collectivité de bénéficier de tarifs très avantageux

sur l'électricité jusqu'au 31 décembre 2023, **le renouvellement du contrat de fourniture de gaz depuis le 1^{er} janvier 2023 fait craindre la multiplication par 3, à consommations égales, des factures** de ce fluide. Pour contenir au maximum cette hausse, la municipalité a mis en place **un plan de sobriété énergétique permettant de réduire les consommations énergétiques de la collectivité tant au niveau du gaz** (coupure ou réduction du chauffage lorsque les bâtiments sont inoccupés, baisse du chauffage dans les salles où s'exercent des activités sportives, coupure de certains chauffe-eau ...) **que de l'électricité** (extinction nocturne de l'éclairage public entre 22h30 et 6h depuis le 15 mars 2023).

DÉPENSES

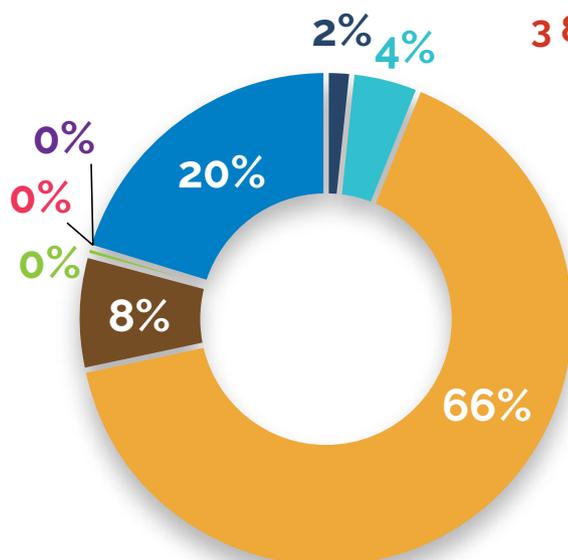
3 812 156,11 €



Charges à caractère général	1 184 861,11 €
Charges de personnel	1 919 100 €
Atténuations de produits	100 €
Autres charges de gestion courante	158 800 €
Charges financières	36 700 €
Charges exceptionnelles	4 000 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 500 €
Dépenses imprévues	10 000 €
Virement à la section d'investissement	450 000 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	47 095 €

RECETTES

3 812 156,11 €



● Atténuation de charges	70 000 €
● Produits des services, du domaine ...	167 300 €
● Impôts et taxes	2 498 060 €
● Dotations et participations	291 900 €
● Autres produits de gestion courante	13 500 €
● Produits financiers	750 €
● Produits exceptionnels	8 200 €
● Résultat reporté	762 446,11 €

RECETTES

Pour la première fois depuis 14 ans, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État ne subira pas de baisse (132 667 € à percevoir en 2023, contre 131 737 € en 2022, soit une augmentation de 930 €). La dotation de solidarité rurale (DSR), également versée par l'État, connaît, elle aussi, une hausse en 2023 avec une augmentation de 7 813 € par rapport au versement perçu sur l'exercice 2022.

Si la municipalité n'a pas voté de hausse de ses taux d'imposition, la revalorisation des bases d'imposition par l'État permet à la collectivité de voir ses recettes prévisionnelles en la matière augmenter (total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 : 2 066 251 € / somme perçue sur l'exercice 2022 : 2 012 016 €).

En contrepartie, des baisses significatives sont attendues sur les recettes suivantes :

- **la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).** À la demande de l'État et par crainte de la mise en place d'un délestage électrique pendant l'hiver 2022-2023,

les ménages ont réduit leur consommation d'électricité : il est donc légitime de penser que les versements au titre de cette taxe subiront une baisse (la taxe relative aux consommations du 4^{ème} trimestre 2022 est perçue sur l'exercice budgétaire 2023) ;

- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).** Au vu du contexte économique actuel, les commerces et publicitaires ont tendance à réduire leurs enseignes et dispositifs publicitaires ce qui, malgré une hausse des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023, fait redouter une baisse importante de cette recette (prévisionnel de 170 000 € sur l'exercice 2023 alors que 185 654, 80 € ont été perçus en 2022) ;

- **la taxe additionnelle sur les droits de mutation (TADM).** L'augmentation importante des taux d'emprunts en immobilier fait craindre une baisse des ventes, ce qui logiquement engendrerait une diminution du montant perçu de cette taxe. Par précaution, 20 000 € de crédits ont été ouverts sur ce poste pour l'exercice 2023 (30 000 € de crédits ouverts sur l'exercice 2022 et 78 725,36 € perçus).

SECTION D'INVESTISSEMENT

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉPARE L'AVENIR : PROJETS D'ACHATS OU DE CONSTRUCTIONS À MOYEN OU LONG TERME QUI FONT VARIER DURABLEMENT LA VALEUR OU LA CONSISTANCE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

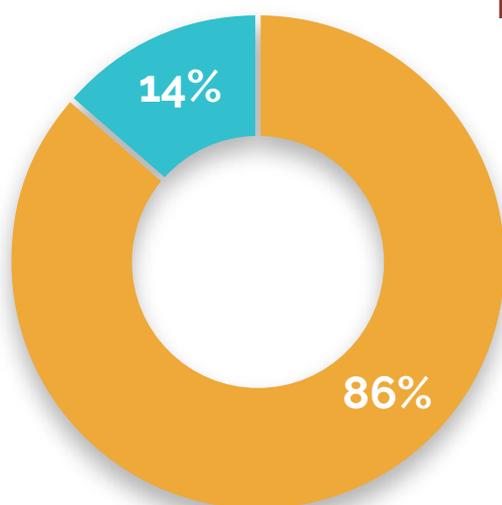
DÉPENSES

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 s'élèvent à 1 370 385 €

et correspondent aux programmes suivants : acquisition de terrains (parcelles cadastrées AB n°52 et 63 sises lieu-dit « Les Fourneaux »), travaux de voirie/révision PLU (petits travaux de voirie divers et poursuite de la révision n°4 du plan local d'urbanisme avec, en prévision sur l'exercice 2023, la réalisation de l'enquête publique), travaux dans les bâtiments communaux (notamment la poursuite de la réalisation de l'étude et de l'audit énergétique pour le changement du système de chauffage de 5 bâtiments communaux et la réalisation de travaux divers), subventions d'équipement pour dépenses d'éclairage public/feux tricolores (passage en LED de l'ensemble de la route départementale 619), acquisition de gros matériel, construction et extension de réseaux,



construction d'un bâtiment périscolaire (reste une facture en attente), acquisition de matériel informatique pour les différents services, travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal, dispositifs de vidéoprotection (extension du système actuel et renouvellement de l'existant).



DÉPENSES

1 370 385 €

● Opérations d'équipement	1 185 385 €
● Emprunts	185 000 €

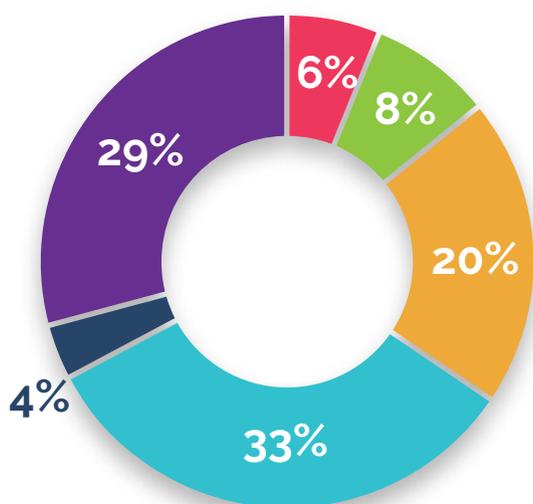
RECETTES

Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2023 sont évaluées à **1 370 385 €** et sont constituées de l'autofinancement communal, du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la taxe d'aménagement, de

subventions, du produit des amortissements des subventions d'équipement, de la reprise de l'excédent antérieur reporté, d'un excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que des restes à réaliser en recettes de l'exercice 2022.

RECETTES

1 370 385 €



● Subventions d'investissement	85 350 €
● Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	110 000 €
● Excédents de fonctionnement capitalisés	277 980,95 €
● Virement de la section d'investissement	450 000 €
● Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 095 €
● Solde d'exécution reporté	399 959,05 €

ENDETTEMENT
2 EMPRUNTS SOLDÉS SUR
L'EXERCICE 2022
(CONSTRUCTION DE LA SALLE
D'ÉVOLUTION N°2 À L'ESPACE PASCALE
PARADIS ET CONSTRUCTION DE
L'ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE).

Annuité 2023	220 876,93 €
Intérêts 2023	36 646,74 €
Capital 2023	184 230,19 €
Capital restant dû au 31/12/2023	1 671 302,14 €

Ratio dette/habitant	517,91 €
Ratio annuité/habitant	68,45 €
Nombre d'habitants au 01/01/2023	3 227 habitants



ACCUEILS DE LOISIRS

L'Oval Cup

printemps 2023

DES VACANCES AU GRAND AIR

Durant les vacances de printemps, le centre de loisirs *Symp'art* a accueilli **30 maternels, 40 élémentaires et 8 ados**. Encadrés par 9 animateurs, les jeunes ont découvert la vie à la ferme et cultivé leur esprit sportif.

La première semaine, ils se sont rendus à **la ferme pédagogique de la Marque** à Champ-sur-Barse où ils ont fabriqué du pain, se sont occupés des nombreux animaux de la ferme en leur donnant du foin à l'aide de leurs brouettes et ont câliné les lapins, les vaches, les moutons, les cochons ...

Les activités des jours suivants avaient pour **thème « la nature »**, avec la fabrication de fleurs des champs, d'abeilles, de couronnes de fleurs ...

La semaine s'est terminée par des **« grands jeux »** : les maternels ont aidé les princesses et les princes du château à retrouver le renard égaré, tandis que les élémentaires se sont plongés dans l'univers de Zootopie en donnant un coup de main à l'inspecteur lapin pour trouver le coupable.

Les ados, eux, ont profité de l'extérieur de l'espace

Pascale Paradis et du square Beltrame pour **jouer dehors**. Ils se sont aussi amusés au **lasergame** !

La deuxième semaine avait pour objectif de **favoriser l'esprit d'équipe** chez les enfants. Pour ce faire, ils ont pratiqué chaque jour **des sports différents** : rugby, football, kinball, pullball, danse, cirque ...

Le mardi matin, c'était **escape game au centre-ville de Troyes**. Le jeudi fut consacré au rendez-vous incontournable des vacances : **L'Oval Cup**, la grande rencontre intercentres regroupant 500 jeunes autour du rugby !

Les maternels, quant à eux, ont profité d'une belle matinée pour pique-niquer au **parc Pierre Pitois (étangs de Fouchy)** et observer les oiseaux et les animaux du parc.

La semaine s'est conclue en beauté le vendredi avec **Jeux Olympiques** pour les uns et **acrobranche** pour les autres.

En somme, de très bonnes vacances à Saint Parres aux Tertres !



> NOUVEAU : UN PORTAIL INTERNET POUR LES FAMILLES

Finis les documents papier pour **inscrire vos enfants aux différents temps d'accueil (périscolaire, extrascolaire, mercredis, restauration scolaire et séjour) !**

Un portail internet des familles, nommé Bel-Ami, sera mis en place lors de la rentrée scolaire 2023. Il suffira de vous y connecter pour effectuer les inscriptions. La marche à suivre vous sera communiquée lors de la première connexion.

Une phase de test sera effectuée durant la période estivale (inscriptions aux accueils et séjour d'été 2023).

Ce portail permettra de **simplifier vos démarches administratives.**



Inscriptions aux

ACCUEILS DE LOISIRS ÉTÉ 2023

MODALITÉS D'ACCUEIL

**POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 3 à 6 ANS
(scolarisés en maternelle) :**

L'accueil de loisirs aura lieu dans les locaux de l'école maternelle ou dans la salle Bernard Du-four de l'espace Pascale Paradis (le lieu reste à définir).

- **Horaires** : du lundi au vendredi, de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

**POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS
(scolarisés en élémentaire) :**

L'accueil de loisirs aura lieu à l'espace Pascale Paradis.

- **Horaires** : du lundi au vendredi, de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

**POUR LES JEUNES SCOLARISÉS AU COLLÈGE
ET JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) :**

L'accueil aura lieu dans la salle ados, dans le bâtiment de la restauration scolaire.

- **Horaires** : de 14h à 18h15 (sauf les journées de sorties exceptionnelles).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez vous rendre sur
LE NOUVEAU PORTAIL FAMILLE :
<https://saintparresauxtertres.leportailfamille.fr>

Pour tout renseignement, envoyez un mail à :
inscriptionsympart@saintparresauxtertres.fr

**Les inscriptions sont à faire UNIQUEMENT
durant les périodes définies dans le
calendrier ci-dessous.**

Les inscriptions se feront uniquement par semaine bloquée, tant pour les centres que pour la cantine (aucune inscription à la journée ne sera possible).

Le nombre de places étant limité, les inscriptions des dossiers se feront par ordre d'arrivée et en respectant les dates en fonction de votre lieu d'habitation.

Les inscriptions et les désistements ne seront plus possibles après la date de fin de la période d'inscription.

CALENDRIER

	ÉTÉ - 1 ^{ère} période	ÉTÉ - 2 ^{ème} période
Période d'accueil	Du 10 juillet au 4 août	Du 21 août au 1^{er} septembre
Inscriptions enfants domiciliés et/ou scolarisés dans la commune	Du lundi 22 mai au vendredi 23 juin	Du lundi 26 juin au vendredi 21 juillet
Inscriptions enfants extérieurs à la commune	Du lundi 12 juin au vendredi 23 juin	Du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet

RENTRÉE 2023

INSCRIPTIONS AU CENTRE ET À LA RESTAURATION SCOLAIRE

LES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 DÉBUTERONT LE MARDI 27 JUIN 2023

Les jeunes

NETTOIENT LA NATURE

UNE 1^{ère} OPÉRATION DE NETTOYAGE DE LA NATURE AVEC LES ÉLUS DU CMJ

Le dimanche 19 mars, les élus du conseil municipal jeunes avaient organisé une opération de ramassage des déchets dans les rues proches du magasin *Jardiland* et de la mairie, ainsi que dans le square Beltrame.

Une quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation et participé à cette première opération de nettoyage de la nature. En 2h, une vingtaine de kilos de déchets a été récoltée, constituée principalement de mégots de cigarettes jetés sur la voie publique. Les jeunes ont été navrés de



constater de telles incivilités, alors que la commune paraissait propre au premier coup d'oeil. Ils espèrent que les Patrocliens respecteront désormais mieux leur environne-

ment, en prenant l'habitude de **je-ter leurs déchets à la poubelle et leurs mégots dans les cendriers prévus à cet effet (ou dans des cendriers de poche).**

> UNE SÉNATRICE À SAINT PARRES

Le vendredi 26 mai, les membres du conseil municipal jeunes (CMJ) ont eu le privilège de recevoir, dans les locaux de l'hôtel de ville, **Évelyne PERROT, sénatrice du département de l'Aube.** Cette rencontre faisait suite à la découverte du Sénat par les jeunes élus en février dernier.

C'est Anaé qui a prononcé d'une voix assurée le discours de bienvenue en présence du maire, des adjoints, des conseillers délégués et d'autres invités. Éponine et Roxana ont fait le bilan des deux années écoulées, présentant les actions réalisées. Enfin, Margaux et Gabin ont dressé l'inventaire des futurs projets

du CMJ. Pour les remercier, la sénatrice leur a offert des insignes tricolores. Une sympathique réception préparée par les membres du CMJ est venue conclure cette soirée.



BABYVISIBLE HANDIVISIBLE

2 applis pour les personnes prioritaires

VOUS ÊTES ENCEINTE OU EN SITUATION DE HANDICAP ?

Téléchargez l'application **Babyvisible** ou **Handivable**. Ces dispositifs vous permettent, **lorsque vous allez dans un commerce équipé**, de signaler rapidement à l'hôte.sse votre présence, **sans avoir à réclamer votre place prioritaire aux personnes qui sont devant vous.**

Comment faire ?

- Vous téléchargez l'application sur Playstore ou Appstore chez vous et renseignez vos coordonnées (et données MDPH pour les personnes en situation de handicap).

- Une fois vos données vérifiées, vous vous engagez dans la file d'attente.
- Vous connectez votre bluetooth et votre localisation.
- Vous actionnez votre application.
- L'hôte.sse est averti(e) de votre présence par un signal sonore et lumineux.
- IL/Elle demande aux personnes de vous céder leur place.

Et c'est à vous !



Rue de la Cité – Troyes



Roudade – Troyes

- Terrassement
- Assainissement
- Routes
- Industriels
- Revêtements spéciaux
- Réseaux divers



Quartier de la Gare – Troyes

Eiffage Route

Agence de Troyes

Tél. : 03 25 76 24 24

PLAN NATIONAL

CANICULE 2023



RECOMMANDATIONS AUX PERSONNES ÂGÉES, HANDICAPÉES OU ISOLÉES

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-623 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les communes ont mis en place **un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées ou en situation de handicap qui en font la demande.**

Le maire doit recenser à titre préventif, à leur demande ou à la requête d'un proche ou d'un tiers, les personnes répondant à certains critères, à savoir :

- les personnes adultes handicapées
- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail

qui vivent seules ou sont isolées familialement, géographiquement, affectivement ;
et/ou qui présentent des difficultés à se déplacer seules à l'intérieur ou à l'extérieur du logement ou un handicap entravant leur autonomie ;
et/ou qui résident dans un logement inadapté,

afin d'**établir une liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan canicule.**

Si ces critères vous concernent, ou si vous connaissez une personne se trouvant dans ce cas, vous êtes invité dès à présent à **contacter la mairie pour l'inscription sur le registre nominatif dans le cadre du plan de gestion d'une canicule.**

PLAN NATIONAL CANICULE 2023 - COUPON-REPONSE (à retourner à la mairie de Saint Parres aux Tertres)

Je soussigné(e) (nom et prénom).....

autorise la commune à m'inscrire demande à la commune l'inscription de la personne ci-dessous mentionnée ⁽¹⁾
sur le registre nominatif des personnes âgées ou handicapées créé dans le cadre du plan national Canicule.

Coordonnées de la personne à inscrire :

Nom :..... Prénom :..... Date de naissance :.....

Adresse :..... Téléphone :.....

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, prénom et n° de téléphone)

Coordonnées du médecin traitant :.....

Coordonnées du service intervenant à domicile :.....

(1) Veuillez préciser vos coordonnées (nom, prénom, adresse et n° de téléphone)

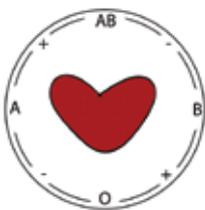
.....

Date :.....

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Parres aux Tertres pour le plan national Canicule pour la protection des personnes âgées ou fragiles. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Parres aux Tertres. Les données sont conservées le temps de votre domiciliation dans la commune de Saint Parres aux Tertres. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : Direction Générale des Services de la commune de Saint Parres aux Tertres - CS 40064 - 10092 Troyes cedex. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

> COLLECTE DE SANG



Une opération de collecte de sang, organisée par l'Établissement français du sang, aura lieu le **jeudi 20 juillet 2023, à partir de 14h30, dans la salle Deterre Chevalier.**

Vous aurez la possibilité de vous inscrire en ligne sur **mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr** quelques jours avant la collecte.

Mon couple sur son 31

Un moment de partage à vivre à deux pour les aidants familiaux et leurs aidés



Début en
mai 2023

OU ?
21 rue des écoles, Bréviandes
Salle Socio-Culturelle

QUAND ?
Le vendredi de 10h à 11h

COMMENT ?
1 h/semaine pendant 6 mois

QUI ?
Les aidants retraités de l'Aube

COMBIEN ?
ZÉRO, l'action est financée par
l'association LABELVIE

INFORMATION & INSCRIPTION

03.10.93.06.60
appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 9h à 17h - hors jour férié

groupe@ete-indien-editions.fr

Action proposée
et financée par



En partenariat avec



REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL

UNE EXPÉRIENCE INNOVANTE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis le 6 mars dernier, une expérimentation a lieu à la restauration scolaire : des membres du *Club des aînés* (UNRPA), présidé par Claude GAUTHROT, **viennent déjeuner une fois par mois à la cantine** avec les enfants volontaires. Les objectifs de ce **projet intergénérationnel** sont de **tisser du lien entre les enfants et les adultes**, d'**instaurer un dialogue et un partage entre les générations** et de **permettre à certaines personnes de sortir de l'isolement**.

Dès la première rencontre, la glace a été rapidement rompue et les questions ont fusé. Le déjeuner s'est poursuivi par des jeux de société et des activités manuelles. Au fil des repas, des liens affectifs se sont tissés.

Un bilan sera effectué, fin juin ou début juillet, en présence des aînés et des enfants,



afin d'apporter des modifications ou des ajustements à cette expérience et de décider de sa reconduction dès la rentrée scolaire 2023.

AILP MI

POUR VOUS AIDER

Après une carrière de plus de 30 ans dans l'industrie, Michel COLOMBO, un **passionné de bricolage*** aimant le **contact humain**, a tout naturellement eu envie de créer une entreprise lui permettant de mettre ses compétences au service des autres. C'est chose faite depuis la mi-avril, date à laquelle **AILP MI** a vu le jour. **AILP**, pour Aide Individuelle à La Personne et **Mi** pour la première syllabe de son prénom, Michel.

Par le terme « aide », il faut comprendre « services ». Sa vocation est d'intervenir au domicile des Patrocliennes et Patrocliens (de préférence) pour y effectuer **des petits travaux de bricolage** (poser une étagère, remplacer un mécanisme de chasse d'eau, monter un meuble en kit ...), **de nettoyage** (passer un nettoyeur haute pression sur une terrasse, nettoyer des gouttières ...) **ou d'entretien des espaces verts** (désherber une allée, tondre la pelouse ...). Ces interventions ouvrent droit à **un crédit d'impôt, avec une prise en charge de 50 % des dépenses engagées** par les clients. Le règlement peut se faire par chèque, virement ou CESU.

Retraités ou jeunes actifs, familles conventionnelles, recomposées ou monoparentales, nous aspirons tous à profiter de notre temps libre et de nos proches. Et si vous n'avez pas particulièrement les compétences, le matériel ou encore l'envie et la condition physique pour entreprendre certains travaux, Michel COLOMBO



se rendra disponible pour vous apporter conseils et assistance dans vos projets. **Son leitmotiv : la proximité, la réactivité, le sens du service et la satisfaction du client.**

N'hésitez pas à le contacter par téléphone ou par courriel, ou à lui faire signe si vous le croisez au volant de sa camionnette blanche et bleue ! Vous pouvez également **suivre ses prochaines réalisations sur les réseaux sociaux.**

** Il a été finaliste du concours du « Bricoleur en Or » organisé par Canal 32 et Brico Leclerc en 2022.*

Contact :

- 06 81 71 31 21
- contact@ailp-mi.fr



> ZOLPAN : DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

L'agence **ZOLPAN**, spécialiste en **peinture, isolation et revêtements de murs et sols**, s'est installée à Saint Parres aux Tertres. Son équipe dévouée et professionnelle se fera un plaisir de vous accueillir pour vous accompagner dans **vos projets de neuf ou de rénovation.**

L'agence est **ouverte aux professionnels et aux particuliers en journée continue, du lundi au vendredi.** Accès facile (sortie de rocade) et grand parking aménagé.

- 17, avenue Lieutenant Michel Taittinger
- 10 410 Saint Parres aux Tertres
- 03 25 71 70 70

Des ateliers pour

SE FORMER AU

COMPOSTAGE

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE S'ENGAGE DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN PROPOSANT AUX HABITANTS DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Vous habitez une maison et vous disposez d'un espace extérieur privatif tel qu'une cour ou un jardin (de préférence en terre) pour installer un composteur (excluant les espaces communs d'une copropriété / résidence)...

Un composteur peut être installé chez vous. Il vous permettra de gérer vos déchets de jardin et de cuisine de manière écologique et économique. Si vous avez une cour en béton, le composteur doit être situé à quelques mètres de l'habitation.

Troyes Champagne Métropole vous propose des formations au compostage, lors d'un atelier d'une heure. À l'issue de cet atelier, vous repartirez avec le matériel de compostage.



DATES DES PROCHAINS ATELIERS :

- **22 juin** : 16-18h – Maison France Services d'Estissac (2, rue Laurent-Lesséré)
- **23 juin** : 11h-13h – Maison France Services de Bouilly (42 bis, rue de l'hôtel de ville)
- **28 juin** : 10h-12h – Saint-Lyé (salle des fêtes, Place de l'église)

À NOTER : Pour participer aux ateliers, il faut **commander au préalable votre composteur, au prix de 28 euros**, sur le site internet de TCM.

Plus d'informations sur :

troyes-champagne-metropole.fr
Habiter/Vivre > Gérer mes déchets > Compostage

> **LES FAUCONS SONT DE RETOUR !**

Le couple de faucons crécerelles qui avait élu domicile dans notre commune l'année dernière est de retour. Il s'est de nouveau installé dans le nid qui avait été spécialement aménagé pour lui sur le bâtiment des services techniques et a donné naissance à 3 petits courant mai.

Vous aurez des nouvelles de cette petite famille dans un prochain numéro du *Patroclien*.



L'ASTUCE ÉCOLO

VERS UNE SALLE DE BAINS ZÉRO DÉCHET ... ÉTAPE 2 : STOP AU JETABLE !

Dans le précédent numéro du *Patroclien*, nous vous avons proposé de **réduire les déchets dans votre salle de bain** en adoptant de nouveaux types de cosmétiques. Pour aller plus loin, vous pouvez également **dire stop au « tout jetable » et adopter des accessoires durables**, dont voici quelques exemples ...

LE COTON-TIGE RÉUTILISABLE

Si le plastique n'est plus autorisé dans la fabrication des cotons-tiges depuis janvier 2020, il est toujours mieux d'opter pour un modèle réutilisable que jetable. Il existe des **oriculis (ou cure-oreilles) en silicone, en bambou ou en inox** facilement nettoyables.

LA BROSSE À DENTS RECHARGEABLE OU BIODÉGRADABLE

Les brosses à dents doivent être changées régulièrement (tous les 2 à 3 mois), ce qui génère beaucoup de déchets plastiques. Il existe des solutions alternatives, comme **les brosses à têtes interchangeables** : seule la tête est jetée pour être remplacée. Vous pouvez aussi opter pour **une brosse à dents compostable en bambou**. Quand elle est usée, il suffit de jeter la tête aux ordures ménagères (le nylon des poils n'est pas biodégradable) et de mettre le reste au compost ou au feu.

LE RASOIR EN INOX

Si les rasoirs en acier inoxydable, aussi appelés « rasoirs de sûreté », coûtent plus cher à l'achat que les rasoirs jetables en plastique, **ils ont l'avantage de se garder toute la vie**. Sur la durée, ils vous feront donc **faire des économies** : plus besoin de racheter un rasoir entier lorsque votre lame arrive en fin de vie. **Vous conservez le manche et ne changez que la lame**. De quoi réduire drastiquement la production de déchets liée au rasage !

LE COTON DÉMAQUILLANT LAVABLE

L'utilisation de cotons démaquillants jetables n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Cela produit **une grande quantité de déchets à l'échelle d'une vie**. De plus, **la culture du coton est très controversée en raison de son impact écologique** (utilisation faramineuse d'eau, déforestation, pesticides, pollution liée à

son importation, emballage dans du plastique, etc.).

Le bon réflexe à adopter ? **Un démaquillage à l'huile végétale, avec les doigts tout simplement, ou en utilisant des cotons démaquillants lavables**. Les disques démaquillants en tissu réutilisables sont tout aussi simples d'utilisation, doux pour la peau et lavables en machine.

L'ÉPONGE KONJAC OU LOOFAH

Ces deux **éponges naturelles** remplaceront les cotons pour le visage ou la fleur de douche :

- **L'éponge konjac est très efficace pour nettoyer et démaquiller le visage**. Elle recèle des propriétés micro-exfoliantes et circulatoires.

- **L'éponge Loofah est une excellente alternative à la fleur de douche**. Elle agit contre la peau d'orange et exfolie le corps tout en douceur.



LES PROTECTIONS PÉRIODIQUES RÉUTILISABLES

Les serviettes hygiéniques et les tampons jetables sont des ennemis jurés de votre santé, de l'environnement et... de votre porte-monnaie ! Outre **la quantité de déchets** qu'ils génèrent, leur composition pose souci. **En grande partie constituées de matières synthétiques et accusées de contenir certaines substances toxiques** (des résidus de pesticides notamment), les protections féminines sont pourtant en contact direct et prolongé avec l'organisme. Côté budget, on estime qu'**une femme dépensera au cours de sa vie entre 1 500 et 2 000 euros pour des protections hygiéniques jetables**.

Alors, pour faire des économies, on peut opter pour l'une des alternatives suivantes :

- **la serviette hygiénique lavable**
- **la culotte menstruelle**
- **la cup ou « coupe menstruelle »**

Toutes sont des solutions durables, plus respectueuses de votre santé et de celle de la planète. Si elles coûtent plus cher à l'achat que les tampons et serviettes classiques, il s'agit d'un investissement à long terme qui sera vite amorti !

Quelques rappels pour

BIEN VIVRE ENSEMBLE

TAILLE DES HAIES DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers, piétons et automobilistes.



Il est donc **obligatoire pour les propriétaires ou locataires, de procéder à la taille et à l'entretien des haies.**

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur et à moins de 50 cm pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur (distance calculée en limite de voie publique).

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.



BRUIT DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

L'article 10 de l'arrêté préfectoral N°08-2432 du 22 juillet 2008 prévoit que « les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les mesures afin que **les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse** (liste non limitative) **ne soient pas cause de gêne au voisinage** ».

Conformément au Code de la santé publique (articles R.1334-30 et suivants), **les bruits domestiques ne doivent pas être de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage**, par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

A cet effet, **ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de

13h30 à 19h30.

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Aucune utilisation n'est tolérée les dimanches et jours fériés.

Pour rappel, les nuisances sonores causées par les aboiements de chiens peuvent constituer un trouble anormal du voisinage, en portant atteinte à la tranquillité publique.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 450 €.

FEUX ET BRÛLAGES DE VÉGÉTAUX ET MATIÈRES EN PLEIN AIR

L'arrêté N° 07-3065 du 21 août 2007 stipule que « **tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu** » (sauf cas dérogatoires listés dans l'arrêté).

Cette interdiction concerne notamment : les pneus, les huiles de vidange et usagées, les produits chimiques, les piles et batteries, les déchets industriels, les déchets ménagers, les ordures ménagères, les matières plastiques, les papiers et cartons, le textile, le bois, les déchets biodégradables, les déchets verts de jardin, vergers et potagers, les résidus de la taille des haies et des arbres.

Les dépôts d'ordures étant une cause d'incendie, il est interdit à toute personne d'abandonner, de déposer, de jeter des ordures ménagères, détritiques, matériaux ou déchets en un lieu où elle n'est ni propriétaire, ni ayant droit.



Les contrevenants à ces dispositions sont passibles de sanctions prévues à l'article R.322-5 du Code forestier (contravention de 4^{ème} classe).

S'ils provoquent un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues par l'article L.322-9 du Code forestier (emprisonnement de 6 mois et/ou une amende de 3 750 €).

COLLECTE DES DÉCHETS

- **Lundi matin : déchets verts** (du 3 avril au 27 novembre)
- **Mercredi matin : emballages recyclables (sacs de tri)**
- **Jeudi après-midi (ou mercredi matin pour les rues difficiles d'accès) : ordures ménagères**

Il vous est demandé de sortir vos containers :

- la veille au soir pour les collectes du matin
 - avant midi pour les collectes de l'après-midi
- et de les rentrer une fois le ramassage effectué.

DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour

enfants et ce, par mesure d'hygiène publique. Tout possesseur de chien est tenu de **procéder immédiatement au ramassage des déjections canines** sur le domaine public. Des sacs « ramasse-crottes » sont à votre disposition à différents endroits de la commune.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 €).

Interdiction des

PESTICIDES



DE NOUVEAUX LIEUX CONCERNÉS DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2022

La loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. **Depuis le 1^{er} juillet 2022, la loi Labbé s'applique également aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif.**

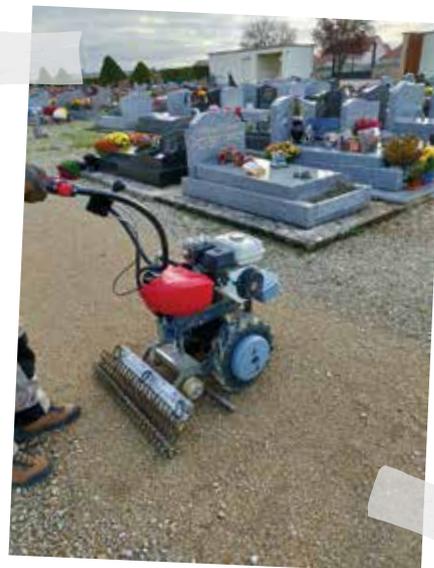
Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits dont l'utilisation est autorisée dans le cadre de l'agriculture biologique ne sont pas concernés par ces nouvelles interdictions.

CONSÉQUENCES PRATIQUES

Ces nouvelles règles, si elles vont dans le bon sens pour l'environnement et la santé des usagers, ne simplifient pas la vie des gestionnaires d'espaces extérieurs, qu'ils soient privés ou publics.

Les services techniques de la commune de Saint Parres aux Tertres ont essayé de trouver les solutions d'entretiens les plus adaptées. Comme les produits de biocontrôle coûtent excessivement cher, ils se sont orientés à chaque fois que cela a été possible vers un désherbage mécanique.

C'est le cas notamment pour la gestion des allées du cimetière. Celles-ci seront traitées par plusieurs passages successifs d'un engin qui, avec une lame et des griffes, désherbera par arrachage



des mauvaises herbes. Cette méthode est moins performante que le traitement chimique, en particulier en bordure immédiate des tombes. Dans la mesure du possible, merci d'aider à maintenir le cimetière propre en effectuant un désherbage manuel aux abords de vos sépultures.

TAXI DE BREVIANDES
TAXIS SAVINIENS
TAXIS DE SAINT-PARRES

SABL GCG

transport de malades assis
 5 véhicules à votre service

06 16 964 965 06 64 51 48 74
06 84 82 82 64

commune de sainte savine
 commune de Saint parres aux tertres
 commune de Brévandes

taxis.saviniens@orange.fr

CHAUFFAGE - PLOMBERIE
MARTY-BAILLIA

- Installation
- Entretien
- Dépannage
- Fuel & gaz

03 25 71 01 34
 bailliabenoit@gmail.com

UNE SOIRÉE INSTRUCTIVE DANS LE MARAIS

À l'invitation de la commune et du *Centre permanent d'initiation à l'environnement Sud Champagne*, une trentaine de personnes, tous âges confondus, se sont retrouvées le **mercredi 26 avril à 19h30** pour participer à une **sortie naturaliste nocturne dans le marais de Villechétif**.

Emmanuel FERRY, animateur au CPIE, et Philippe LECLERCQ, maire adjoint, ont conduit le groupe près du marais pour que les enfants puissent procéder au **lâcher d'un hérisson**. Le petit animal, qui avait été récupéré en mauvais état par le *Centre de sauvegarde et de réhabilitation de la faune sauvage* de Soulaines, s'était bien rétabli et n'a pas mis longtemps à disparaître dans la végétation, au grand désespoir des plus jeunes qui l'avaient manipulé.

La balade s'est poursuivie en bordure de l'eau, où les participants ont eu la chance d'**apercevoir un**

tritron palmé. Cette espèce emblématique des zones humides a suscité de nombreuses questions auxquelles Emmanuel FERRY s'est empressé de répondre. Alors que le jour tombait, le groupe a assisté au **ballet de nombreuses petites chauve-souris, appelées pipistrelles**.

En revenant près des voitures, à la lumière des lampes frontales, les intervenants ont insisté sur **la nécessité de bien connaître notre environnement et notre faune locale**.

Afin d'abonder l'Atlas de la Biodiversité Communale de Saint Parres aux Tertres et d'enrichir l'inventaire de notre patrimoine local, n'hésitez pas à jouer les naturalistes amateurs lors de vos promenades dans la commune et à répertorier la faune et la flore observées grâce à l'application smartphone *Naturalist* ou à la plateforme www.faune-champagne-ardenne.org.



À LA BIBLIOTHÈQUE...

MOIS DES TOUT PETITS



Du 1^{er} avril au 14 mai, les tout-petits ont été très gâtés à Saint Parres aux Tertres. Les projets menés par la commune et portés par Troyes Champagne Métropole ont ravi le public.

L'association des *Petits bouts de Saint Parres* a contribué à l'embellissement de la section jeunesse en offrant à la bibliothèque **une fresque géante sur le thème de la nature**, souvent abordé par Anne CRAUSAZ, invitée d'honneur pendant le mois des tout-petits.



Lors de 2 séances de lectures musicales « P'tit baby et doudou racontent ... Anne Crausaz », les enfants ont fait la connaissance de Raymond l'escargot, personnage emblématique de l'illustratrice.



Grâce à « La fabrique des p'tits bonheurs » menée par Chloé LUCQUIN, pour un éveil sonore et sensoriel des petits, ils ont manipulé des objets musicaux sur des espaces d'éveil doux, colorés et lumineux.



Enfin, le jeune public s'est émerveillé devant les péripéties de deux femmes-

grenouilles dans leur baignoire, pendant le spectacle « Bloop, bulles et pop ! ».

MA CABANE S'EXPOSE



En avril, la bibliothèque a reçu une exposition artistique éphémère. Les élèves de CE2/CM1 de Mme FAUCHEUX ont participé à *La Grande Lessive 2023* sur le thème « Ma cabane et/est la cabane ». Les dessins, exposés sur un fil à linge, ont été admirés par les usagers de la bibliothèque qui ont également pu voter pour leur cabane « coup de cœur ». Plus de 200 votes ont été recueillis et les 3 enfants dont les dessins avaient obtenu le plus de voix ont été récompensés.

ÉCHANGES MDA

L'équipe de la bibliothèque a fait **2 échanges de documents** choisis à la médiathèque départementale (livres, CD et DVD) pour se préparer aux vacances.

Elle est donc impatiente de vous recevoir pour vous les présenter. Les rayons sont pleins de nouveautés. Venez les emprunter !



Vous pourrez également vous servir dans **les « paniers de l'été »** : des livres de poche sont offerts pour lire sur la plage.

LIRE AU SOLEIL



Avec les beaux jours, **c'est le grand retour des transats et des parasols sur la terrasse de la bibliothèque.** Alors, n'hésitez pas à profiter de ce coin détente pour venir lire au soleil !

> HORAIRES D'OUVERTURE

- **Lundi** : 14h - 18h30
- **Mercredi** : 10h - 12h30 et 14h - 18h30
- **Vendredi** : 14h - 18h30
- **Samedi** : 10h - 12h30

La bibliothèque sera fermée :

- samedi 15 juillet
- du 31 juillet au 17 août
- du 7 au 17 septembre

COUPS DE COEUR



Roman adulte

Je te promets la liberté / Laurent GOUNELLE / R GOUN

Mal dans sa peau, Sybille se laisse manipuler par un vieil homme au savoir ancestral qui lui promet une nouvelle personnalité. Un aboutissement très intéressant.

Martine H.



DVD adulte

24 jours : la vérité sur l'affaire Ilan Halimi / Alexandre ARCADY / F ARCA

Le 20 janvier 2006, Ilan, un jeune juif, est enlevé et séquestré. Ce film retrace 24 jours d'horreur que vivent d'un côté Ilan, affamé et torturé, et de l'autre, sa famille, à laquelle une rançon est demandée, et qui ne peut que constater l'impuissance de la police.

Quel choc !
Barbara P.



Un album jeunesse

Le bois dormait / Rebecca DAUTREMER / JA DAUT

Une vision très poétique de « La Belle au bois dormant » racontée par deux personnages (dont le prince). Des illustrations magnifiques. A mettre sous toutes les pupilles.

Catherine G.



AGENDA

MANIFESTATIONS À VENIR

LA FÊTE DE LA MUSIQUE REVIENT LE 20 JUIN !

Face au succès remporté par la 1^{ère} édition de la Fête de la musique patroclienne, l'équipe municipale vous invite une nouvelle fois à découvrir **des styles musicaux très éclectiques**. Rendez-vous le **mardi 20 juin** dans le **quartier de la mairie, à partir de 18h30**, pour profiter d'une soirée festive. Vous y retrouverez certains groupes présents l'année dernière mais également de nouveaux. **Des foodtrucks et des buvettes sont prévus pour vous restaurer sur place. Venez nombreux !**

PROGRAMME DE LA SOIRÉE :

- **MAIRIE** - 19h30 à 21h30
Reten's jazz sextet (jazz, tango, paso, bossa)
- **POMPIERS** - 18h30 à 20h
Florence et ses musiciens (variétés)
- **DETERRE CHEVALIER**
 - 18h30 à 19h30. Chorale des élèves
 - 19h30 à 20h30. Balansol / Folkafon (folk, trad'actuel)
- **CONFÉRENCES**
 - 19h à 21h. Jules solitaire (chanson française)
 - 21h à 22h30. Watch your step (rock /pop /blues)
- **ÉGLISE**
 - 18h30 à 20h. Atelier chant paroissial
 - 20h à 21h. Soprano Marie Deperthe
- **GRANGE** - 20h à 21h
Métanoïa (folk / variété française)
- **SQUARE** - 20h à 21h. Ça percute (percussions africaines)

La circulation sera impactée (modifiée ou interdite) dans les rues Denizot, Brossolette, Berthelot et Soest. Merci d'éviter de circuler en voiture ou autre véhicule motorisé dans ces rues entre 17h et 23h30.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2023

Les Journées européennes du patrimoine se tiendront **le samedi 16 et le dimanche 17 septembre 2023**. Les **traditionnelles visites de l'église et de la nécropole paléochrétienne auront lieu le dimanche**. La **remise des prix du concours photo amateur « Saint Parres d'hier et d'aujourd'hui »** organisé par l'association pour le Patrimoine, clôturera la journée.



CINÉMA VENDREDI 30 JUIN

Les **projections sont organisées par l'association Pierre Chaussin**. Les **séances ont lieu à 14h30 et 20h à la salle Deterre Chevalier**. **Entrée gratuite.**

Chico & Rita, film d'animation hispano-britannique de Fernando TRUEBA et Javier MARISCAL (2011), VOST. **Inédit à Troyes.**

Cuba, 1948. Chico, jeune pianiste talentueux, écoute les derniers airs de jazz venus d'Amérique, en rêvant de s'y faire un nom. De son côté, la belle et sauvage Rita essaie de gagner sa vie en chantant dans les clubs et les bals populaires, où sa voix captive toute l'assistance. Des bordels de la Havane à New York, en passant par Hollywood, Paris et Las Vegas, la musique et ses rythmes latinos vont les entraîner dans une histoire d'amour passionnée, à la poursuite de leurs rêves et de leur destinée.

FÊTE NATIONALE

La participation à certaines animations se fait **uniquement sur inscription**.

13 JUILLET :

- Retraite aux flambeaux. Arrivée des participants à 21h30 devant l'hôtel de ville, départ à 22h (**inscription obligatoire**)
- Aux environs de 23h : grand feu d'artifice sur le stade André Gravelle, après l'arrivée du cortège

14 JUILLET :

- 11 h : Discours du maire
- Vers 11h30 : Apéritif offert par la municipalité, salle Deterre Chevalier (**inscription obligatoire**)
- Vers 12h : Repas citoyen dans la salle Deterre Chevalier (**inscription obligatoire**). Les participants apporteront leur repas, couverts et vaisselle. Barbecues à disposition. Charbon de bois, vin et eau seront fournis par la mairie.
- À partir de 14 h : jeux gratuits et concours de pétanque dans le square Beltrame (**inscription obligatoire**)
- De 15h à 19h : après-midi dansant avec Sunlight Animation

Une buvette payante sera à votre disposition au square Beltrame et dans la salle Deterre Chevalier. L'équipe municipale vous attend nombreux !

INSCRIPTION uniquement pour les Patrocliens (à retourner avant le 3 juillet 2023)

NOM :
 PRENOM :
 ADRESSE :
 TELEPHONE :
 MAIL :

Participera :

- à la retraite aux flambeaux
Nombre d'enfant(s) :
- à l'apéritif
Nombre de personne(s) :
- au repas
Nombre de personne(s) :
- au concours de pétanque
Nombre de personne(s) :

VOTRE CALENDRIER

À découper et à conserver !

JUIN

Mardi 20 juin, de 18h30 à 22h30 : Fête de la musique (quartier mairie)

Vendredi 23 juin : Date limite des inscriptions et désistements aux accueils de loisirs de la 1^{ère} période des vacances d'été

Samedi 24 juin : Après-midi porte ouverte de l'association *Les Petits bouts de Saint Parres*

Mardi 27 juin 2023 :

■ Ouverture des inscriptions aux accueils de loisirs d'août (2^{de} période) pour les enfants domiciliés et/ou scolarisés à Saint Parres aux Tertres

- Début des inscriptions aux accueils du centre *Symp'art* et à la cantine pour la rentrée scolaire 2023
- Passage de la balayeuse

Mercredi 28 juin : Passage de la balayeuse

Vendredi 30 juin, à 14h30 et 20h : Projection du film *Chico & Rita*, salle Deterre Chevalier (association *Pierre Chaussin*)

JUILLET

Du samedi 1^{er} au mercredi 5 juillet : exposition des élèves de STEF, salle des Conférences

Du samedi 1^{er} juillet au vendredi 1^{er} septembre : Concours photo de l'Association pour le patrimoine

Lundi 3 juillet : Date limite des inscriptions aux animations de la Fête nationale

Lundi 10 juillet : Ouverture des inscriptions aux accueils de loisirs d'août (2^{de} période) pour les enfants extérieurs à la commune

Du lundi 10 juillet au vendredi 4 août : Accueils de loisirs d'été, 1^{ère} période

Jeudi 13 juillet : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice

Vendredi 14 juillet :

- à 11h : Discours du maire et apéritif
- à partir de 12h : Repas citoyen, animations, concours de pétanque

Samedi 15 juillet : Fermeture exceptionnelle de la bibliothèque

Du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet : Séjour aux Sables-d'Olonne (Vendée) organisé par le centre de loisirs *Symp'art*

Jeudi 20 juillet, à partir de 14h30 : Collecte de sang, salle Deterre Chevalier

Vendredi 21 juillet : Clôture des inscriptions aux accueils de loisirs d'août (2^{de} période)

Vendredi 28 juillet à 18h30 : Fête du centre *Symp'art* (pour les parents et les enfants)

À partir du lundi 31 juillet (jusqu'au 17 août) : Fermeture d'été de la bibliothèque

AOÛT

Vendredi 18 août : Réouverture de la bibliothèque

Du 21 lundi août au vendredi 1^{er} septembre : accueils de loisirs d'été, 2^{de} période

Vendredi 25 août à 18h : Cérémonie de commémoration de la libération de Saint Parres aux Tertres

SEPTEMBRE

Samedi 2 septembre : Bourse aux capsules organisée par *Patro'caps*, salle Deterre Chevalier

Lundi 4 septembre : Rentrée des classes

Mardi 5 et mercredi 6 septembre : Passage de la balayeuse

Du jeudi 7 au dimanche 17 septembre : Fermeture de la bibliothèque

Dimanche 10 septembre, de 6h à 18h : Vide-greniers du Comité des fêtes

Dimanche 17 septembre : Animations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine

Vendredi 22 septembre, à 14h30 et 20h : Projection d'un film par l'association *Pierre Chaussin* (programmation à venir)

Zoom sur...

LE MUSÉE DES SARCOPHAGES

PEUT-ÊTRE AVEZ-VOUS REMARQUÉ CE PETIT BÂTIMENT AUX LARGES BAIES VITRÉES ET AU TOIT POINTU SITUÉ TOUT PRÈS DE L'ÉGLISE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES ... MAIS AVEZ-VOUS EU L'OCCASION D'Y PÉNÉTRER ?

Ouvert aux visites libres à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (JEP) en septembre, il renferme quelques trésors archéologiques de notre cité que l'on peut entr'apercevoir depuis les fenêtres. En attendant les prochaines JEP, voici de quoi satisfaire un peu votre curiosité ...

DE 1975 À 1989 : DES DÉCOUVERTES EXCEPTIONNELLES

Cette petite salle accueille l'exposition de quelques-

uns des **sarcophages gallo-romains** qui ont été découverts lors des fouilles entreprises à partir de 1975. Celles-ci avaient été **initialement lancées pour retrouver la trace du premier oratoire (lieu de prière) qui aurait été installé à l'emplacement de la tombe de Saint-Patrocle**, après qu'il eut été décapité sur ordre de l'empereur romain Aurélien, en l'an 275, parce qu'il refusait d'abjurer sa foi.

Si elles n'ont pas été couronnées de succès quant à leur objectif initial, ces premières fouilles ont été le point de départ de la

découverte de toute une nécropole répartie aux alentours de l'église actuelle. En premier lieu, quelques fragments de sarcophages en calcaire mérovingiens ont été déterrés du côté du mur extérieur de la sacristie.

Les fouilles avaient pour but initial de retrouver le premier oratoire qui aurait été installé à l'emplacement de la tombe de Saint-Patrocle



En 1978, lors de l'installation du chauffage dans l'église, **on retrouve dans la tour des objets (fibule et tessons de poterie) datant du I^{er} au III^{ème} siècle.**

C'est en 1981, lors des travaux d'assainissement de la rue Edme Denizot, que sont découverts **sept**



sarcophages de forme rectangulaire (ce qui semble indiquer une origine gallo-romaine, les sépultures mérovingiennes étant plutôt de forme trapézoïdale).

Un portrait et une gravure représentant une ascia (outil semblable à l'herminette) sont également mis au jour. L'ascia était la marque des chrétiens avant que leur religion soit reconnue, ce qui pourrait expliquer l'emplacement de ces représentations près de la tombe de Saint-Patrocle, que les fidèles devaient vénérer.

En 1983, le chantier révèle encore **trois nouveaux sarcophages gallo-romains**.

1987, installation du centre de secours ... et **nouvelle découverte de sépultures romaines** en pleine terre, avec des clous forgés qui laissent supposer l'utilisation de cercueils en bois. Puis l'on exhume **un sarcophage au couvercle à double pente dans lequel est trouvé un objet exceptionnel : un gobelet en verre finement gravé** d'une scène représentant trois ours bondissants, chacun devant un arbre. Ce motif très particulier permet de dater la sépulture avec exactitude des **années 350 à 380 après JC**.

Enfin, en 1989, les fouilles préventives organisées avant la construction de l'hôtel de ville révèlent **un cimetière d'une soixantaine de sépultures en bois** (il ne restait que les clous d'assemblage) **datant du IV^{ème} siècle (période romaine) au VII^{ème} siècle (période mérovingienne)**.

CRÉATION D'UN LIEU D'EXPOSITION EN 1992

Ce sont donc pas moins de **onze sarcophages** qui ont été ainsi mis à l'air libre après des siècles d'enfouissement. L'un de ceux découverts en 1981 contenait un cercueil de plomb dans lequel a été retrouvé **le squelette d'une jeune femme** portant encore les restes d'un bandeau ou d'un turban dans ses cheveux. **Pièce unique dans notre région, il fut confié au musée Saint-Loup de Troyes**.

Mais que faire des dix autres sarcophages pesant chacun entre 800 kg et 1 tonne ? Afin de préserver cet émouvant (mais encombrant) patrimoine révélant le passé paléochrétien de notre commune, **la municipalité décida de créer un local dédié pour accueillir les sept sarcophages les plus significatifs de cette époque**.

Ce fut fait **en 1992 avec la construction de la salle d'exposition baptisée « Nécropole paléochrétienne »**, inaugurée le 3 juillet de la même année. En 2001, le père Yves DELAVOIX, curé de la paroisse, procéda à la bénédiction d'un réceptacle contenant des ossements chrétiens trouvés près de l'église, également conservés dans le bâtiment.

Quant aux trois autres sarcophages, **deux ont été installés à l'intérieur de l'église et un dernier peut être observé à volonté puisqu'il est à l'extérieur**, sur l'espace vert séparant l'église du « Musée des sarcophages ».



LES PETITS BOUTS

UNE ANNÉE AVEC LES *PETITS BOUTS*

Les *Petits Bouts* partent en vacances après une année riche en activités. Cette année encore, **plus de 60 petits**, accompagnés d'assistantes maternelles, de parents et de grands-parents, ont assisté aux **matinées récréatives** proposées par l'association. En plus des activités traditionnelles (peinture, pâte à modeler, gommettes, coloriage, jeux de construction ...), les enfants ont participé régulièrement à **des séances de yoga, baby gym et éveil musical**.

En décembre, ils ont reçu **la visite du père Noël** muni d'une hotte pleine de cadeaux, pour la plus grande joie de tous.

Entourés de leurs assistantes maternelles et parents, ils ont admiré **divers spectacles**, parmi lesquels une représentation de marionnettes spécialement conçue pour eux par la troupe *Marottes et compagnie* et des spectacles proposés par les médiathèques de Troyes dans le cadre du « Mois des tout petits ».

L'association organisera une après-midi porte ouverte le samedi 24 juin autour de jeux pour petits et grands. Un grand goûter sera offert par les assistantes maternelles, puis l'après-midi se terminera par un spectacle de marionnettes.

L'association souhaite une bonne rentrée aux grands qui la quittent et la bienvenue aux petits nouveaux.

Le programme des activités 2023-2024 est déjà établi, **les petits bouts reprendront le chemin de l'association le mardi 5 septembre**.



COMITÉ DES FÊTES

REPAS DANSANT

Le repas dansant annuel a eu lieu le dimanche 26 février 2023 à la salle Deterre Chevalier. Le samedi après-midi précédent, les bénévoles du Comité des fêtes s'étaient retrouvés pour les préparatifs dans une ambiance sympathique afin de donner à ce lieu un air de fête. Le dimanche midi, les participants ont pu apprécier les décorations de table et déguster un succulent couscous, préparé par M. MARCHETTI, traiteur, et son équipe. Côté animation, les danses orientales exécutées par le groupe *Alzina* et les airs interprétés par M. MARCY et Sabine, sa chanteuse, ont réjoui les convives. Un réel succès pour l'association qui donne rendez-vous début 2024 à toutes les personnes intéressées !

BOURSE PUÉRICULTURE

Les samedi 15 et dimanche 16 avril 2023, le Comité des fêtes a organisé son traditionnel vide-puériculture dans la salle Deterre Chevalier. Les 2 journées furent un succès avec une trentaine d'exposants et de nombreux visiteurs venus dénicher les bonnes affaires. Un week-end qui a permis non seulement aux vendeurs de faire le vide dans leurs armoires mais aussi aux acheteurs de profiter de vêtements neufs ou d'occasion, de matériel de puériculture, de jeux ou de jouets à des prix défiant toute concurrence. Une démarche tout à fait dans l'air du temps, accordant une 2^{ème} vie à de nombreux objets et vêtements au lieu de les jeter !

La présidente du Comité des fêtes remercie le maire et son épouse pour leur visite, tous les membres de l'association pour leur dévouement, les exposants pour leur participation et les visiteurs ayant fait le déplacement. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

VIDE-GRENIERS

Dimanche 10 septembre 2023, l'association organisera son vide-greniers dans les rues Jules Ferry, William Brouillard et Mésanges.

Sur les étals, vous trouverez des vêtements d'occasion, parfois presque neufs, ou bien à relooker selon votre propre style, des objets anciens « vintage » qui viendront enrichir votre déco, des jouets encore en bon état ... Vous dénicheriez peut-être un livre ou un tableau rare, qui sait ?

Le stand du Comité des fêtes, situé près de l'école maternelle, vous proposera diverses boissons (café, chocolat, eau, soda ...) et de quoi vous restaurer (hot dogs, crêpes).

Rendez-vous est donné aux exposants dès 6h du matin pour s'inscrire sur place au prix de 2 € le mètre linéaire (pensez à prendre vos papiers d'identité).

Il ne sera pas possible de réserver des emplacements : le placement sera effectué par les bénévoles du Comité des fêtes. Les exposants professionnels ne sont pas admis.

Pour des raisons d'organisation, il serait souhaitable que les riverains sortent leurs véhicules le samedi soir afin de faciliter l'installation des exposants et la circulation des visiteurs ce jour-là.

Le parking de l'Espace du vin sera formellement interdit aux exposants.

Le Comité des fêtes vous attend nombreux le 10 septembre !



Groupe oriental Alzina



Vide-puériculture

LES COMÉDIENS DU TERTRE

FINIS LES MENSONGES !

Sylvie, la fille de la famille De Verneuille, a fini de mentir le 1^{er} avril au *Troyes Fois Plus*, café-théâtre troyen, où **Les comédiens du Tertre** terminaient la saison 2022/2023 avec la pièce « Rien ne sert de tout dire, il faut mentir à point ! ». Une dernière représentation devant une salle comble et un public surpris et ravi par la qualité du spectacle, comme l'ont été les spectateurs de Saint Parres aux Tertres, Saint-Jean-de-Bonneval, Hampigny, Bar-sur-Seine, Villenauxe-la-Grande, Méry-sur-Seine et Isle-Aumont.

Pas moins de 2 000 spectateurs qui ont apprécié la pièce et applaudi chaleureusement Muriel GUYOT-ROBARDET, Muriel PARISOT, Anne-Marie JOURNET, Laetitia MASTRANTUONO, Djamilia HADDAD, Chris HAYER, Luc BOUCHERON et Anne-Laure SAMIER.

À Bar-sur-Seine, **la troupe a joué au bénéfice de l'association Les étincelles de Loucas** afin de venir en aide à un enfant handicapé. Les



comédiens ont remis **un chèque de 1 300 €** à la maman du jeune Loucas.

Une saison chasse l'autre ... 2023/2024 est déjà en préparation ! **Une nouvelle pièce intitulée « Mais qui est qui ? » de Jean Marie CAUET** (une comédie aussi drôle que la précédente) est déjà en répétition pour être au point dès le mois d'octobre. **Elle sera**

jouée à Saint Parres aux Tertres les 18 et 19 novembre 2023. Le résumé de cette nouvelle pièce ainsi que la distribution vous seront révélés dans *Le Patroclien* du mois de septembre.

En attendant d'avoir le plaisir de vous revoir nombreux dans la salle Deterre Chevalier, *Les comédiens du Tertre* vous souhaitent de bonnes vacances d'été !

la-renaissance@la-renaissance.com | larenaissance10

03 25 70 44 70 | 10 Avenue des Tirverts, 10150 Pont-Saint-Marie

La Renaissance
IMPRIMEUR - EDITEUR

FAITES BONNE IMPRESSION

- IMPRESSION NUMÉRIQUE PETITS ET GRANDS FORMATS SUR TOUS SUPPORTS •
- IMPRESSION OFFSET •
- PERSONNALISATION DE DOCUMENT •
- MISE SOUS PLI ET ROUTAGE •

PATRO'CAPS

A.G. ET SECONDE BOURSE DE PRINTEMPS POUR PATRO'CAPS

Le 11 mars 2023, *Patro'caps* a tenu sa **seconde assemblée générale** en présence de 50 adhérents venus de toute la France, mais aussi de Belgique. Le bureau, présidé par Jean-Louis GUÉRIN, a fait le point sur l'activité éditoriale de l'association en 2022 :

- **12 bourses mensuelles** à la salle des Conférences (chaque 3^{ème} jeudi du mois, à 15 h).
- **2 bourses semestrielles** (mars et septembre) à la salle Deterre Chevalier.
- **Bourse d'échanges lors de la Route du Champagne en Fête** à Urville, fin juillet.
- **Présence à la bourse du Champagne Maurice Deguise** à Courteron en août.
- **Participation au Téléthon 2022**, en lien étroit avec la mairie de Saint Parres aux Tertres, qui a permis à l'association de reverser **1 220 € à l'AFM Téléthon**.



À l'issue de cette AG, qui **maintient le bureau actuel en place** pour encore une année, une bourse d'échanges de capsules de champagne entre adhérents a débuté. Cet après-midi festif, marquant le **2^{ème} anniversaire du club**, a été couronné par un « champagne time »



accompagné par les délicieux macarons de *L'Atelier- Florent Sourice*.

Le 12 mars 2023, pour sa 2^{ème} bourse de printemps, *Patro'caps* a ouvert à tous les portes de la salle Deterre Chevalier. **Plus de 150 exposants et visiteurs** ont répondu présents. Quelques Patrocliens sont venus découvrir la drôle de passion des collectionneurs de capsules de champagne.

L'association poursuit son aventure en 2023 avec **ses bourses mensuelles** le 3^{ème} jeudi du mois (salle des Conférences), **la Route du Champagne en Fête chez Richard CHEURLIN** à Celles sur Ource **les 29 et 30 juillet 2023**, sa **2^{ème} bourse d'automne le samedi 2 septembre 2023** et, bien évidemment, **le Téléthon 2023**.

Patro'caps remercie tous les acteurs qui lui permettent cette réussite et notamment l'ensemble de l'équipe municipale qui lui apporte un soutien moral et logistique infaillible.

Ensemble
et solidaire

UNRPA

Après avoir fêté le carnaval le 6 mars et visité la cave Mercier à Epernay le 30 mars (ce qui fut l'occasion d'admirer son énorme tonneau, dénommé « Le foudre »), les membres de l'UNRPA se sont affairés, en avril, à décorer les ronds-points de la commune. Des lapins sont venus agrémenter l'entrée de la ville, de jolis pots décorés ont été disposés devant la salle Deterre Chevalier et un petit couple fabriqué en pots bleus et blancs, relié par un coeur et installé sur un tabouret, a été placé sur le rond-point de *Leclerc*. **Malheureusement, cette dernière décoration a été volée au bout de seulement 8 jours**, ainsi qu'une autre représentant un jardinier ! **Cette situation est désolante et décourageante** pour les membres de l'association qui donnent de leur temps et de leur argent pour embellir Saint Parres aux Tertres et se font régulièrement dérober les décorations qu'ils fabriquent ... **Si vous**



les apercevez dans le jardin de quelqu'un, contactez immédiatement la mairie pour le signaler.

Côté activités, les après-midi jeux connaissent toujours autant de succès. Un loto entre membres a réuni une quarantaine de personnes.

Fin mai, les adhérents se sont retrouvés au *Restaurant du Centre* à Montiéramey pour honorer la fête des mères et des pères. L'occa-

sion également de faire quelques pas de danse et de participer à des jeux ... La bonne surprise de la journée, en ces temps difficiles, fut la prise en charge d'une partie du prix du repas par l'UNRPA.

Un repas froid à l'extérieur est prévu fin juillet. Il est cependant très difficile de trouver un endroit permettant de se mettre à l'abri en cas d'orage et possédant plusieurs sanitaires. Si vous en connaissez un, l'association attend vos suggestions.

Les activités prendront fin le 28 juillet et reprendront le mercredi 30 août, à 14h.

Les membres de l'UNRPA tiennent à rendre hommage aux deux amis qu'ils ont perdu en avril, **Pierre VUIBERT et Claudette THOMAS**. Ils présentent leurs plus sincères condoléances à leurs familles.

> CLAP DE FIN POUR LE CIP

C'est le dimanche 2 avril que le **Club informatique patroclien** a organisé son **dernier repas**. En effet, le président, Bernard CALMUS, après avoir souhaité la bienvenue aux nombreux convives, a annoncé officiellement la **fermeture du club fin juin**. Servi sur des tables richement décorées et agrémenté par la musique douce du DJ Claude et de sa chanteuse Nathalie, le repas concocté par le traiteur *Au naturel* a réjoui les papilles des invités. Il fut entrecoupé de danses, pour le plus grand bonheur des participants, qui ont également pu prouver leur adresse grâce aux jeux en bois d'antan. La tombola a été un vif succès et les chanceux sont repartis avec différents lots, le plus important étant un pass annuel pour *Nigloland*.

L'association remercie tous les membres ayant participé à cet après-midi qui leur était dédié et leur dit au revoir avec un pincement au coeur.



Ensemble PAROISSIAL

BOURANTON - LAUBRESSSEL - SAINT PARRÉS AUX TERTRES
THENNELIÈRES - VILLECHÉTIF

Avec le temps de **Carême**, recueilli et priant, qui aide à cheminer vers Pâques, la Semaine sainte a permis aux paroissiens de vivre les célébrations jusqu'à **la joie de Pâques : Christ ressuscité**. Le temps pascal se poursuit jusqu'à la Pentecôte.

La **messe chrismale**, confiée cette année à l'espace « Troyes Est », s'est déroulée à la cathédrale, suivie d'une collation généreusement préparée par les paroissiens de l'agglomération troyenne.

Un projet cher à l'Équipe Pastorale Paroissiale a vu sa réalisation dimanche 16 avril, quand l'ensemble paroissial de Piney et les paroissiens d'Onjon ont accueilli les paroissiens de Saint Parres aux Tertres et de Saint-Parres-les-Vaudes afin de renouer des liens fraternels durables en vue des futures fêtes de **Saint-Patrocle**.

Les **KTCollège** se sont retrouvés à la maison Notre-Dame-en-l'Isle pour approfondir leur engagement de chrétiens et préparer leur profession de foi.

Le diocèse de Troyes, engagé dans une réflexion sur nos manières « **d'habiter les territoires** », propose aux paroisses d'y réfléchir lors d'une assemblée paroissiale où chacun pourra exprimer « ses rêves pour l'Église aujourd'hui ».



En juillet, le vicaire, **père Juan David ARIAS IBARRA**, rentrera en Colombie après une mission de presque 4 ans dans le diocèse. Messe d'envoi le dimanche 25 juin.

INFORMATIONS

- **Dimanches et fêtes** : Messe à 10h30 dans une des 5 églises de l'ensemble paroissial. (voir affichage)
- Les **inscriptions au catéchisme** sont ouvertes aux heures de permanence ou auprès de Soeur Anne Theresia (07 69 24 67 69)
- **Permanences d'accueil** :
Juillet : lundi, de 10h à 11h30
Août : jeudi, de 17h30 à 19h

CONTACT :

Maison paroissiale, 5 rue Edme Denizot
10410 Saint Parres aux Tertres
03 51 53 50 51
paroisse.stparres@gmail.com
Père Jean-Marc GRAND :
06 80 45 13 12
grandjm@club.fr



BEBV
Bureau d'étude Brugger-Viardot

Bureau d'étude Brugger - Viardot
Anthony Viardot

Bureau d'étude spécialisé dans la conception et le suivi de projets d'aménagements urbains :

- > Requalification de voies communales > Aménagements sécurité dans les villages
- > Réalisation de lotissements > Aménagement de terrains de jeux

42 bis, Rue de la Paix - 10000 TROYES
Tél. : 03 25 45 69 59 - 06 64 61 48 78 - E-mail : anthony.viardot@bebv.fr



Pour insérer
vosre publicité
dans le Patroclien

Contactez-nous

03 25 72 12 30

ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE

de Saint-Parres-aux-Tertres

SAINT PARRÉS AUX TERTRES S'EXPOSE AUX JEP !

Avec l'été et les beaux jours, vient le temps des balades. Nul besoin d'aller très loin pour voir de belles choses ... Et si vous profitez des vacances qui approchent pour (re)découvrir notre ville seul(e), en famille ou entre amis ?

Dans le cadre des **Journées européennes du patrimoine 2023**, qui se dérouleront les **16 et 17 septembre**, et en complément des traditionnelles visites de l'église et de la nécropole paléochrétienne le dimanche, l'association pour le Patrimoine organise un **concours photo amateur « Saint Parres d'hier et d'aujourd'hui »**, dont les prix seront remis à la clôture de l'événement.

L'idée : prendre des clichés, classiques ou insolites, de ce qui vous interpelle et attire votre regard dans l'environnement architectural et urbain de Saint Parres aux Tertres. Il y a certainement un vieux bâtiment, une croix, un détail de monument, un ornement, un aménagement urbain ... qui mériterait d'être révélé à tous et que vous voudriez partager. Tout dépend de votre regard, de la façon de le mettre en valeur, de la prise de vue, de votre créativité.

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2023, vous pourrez déposer vos clichés via le lien <https://forms.gle/LKcy7hn5gv9Wn6bXg> pour participer au concours*.

Plusieurs thématiques sont proposées : « Gros plan sur ... » (détail ornemental ou d'architecture), « Paysage urbain » (vue



d'ensemble, quartiers, rues ...), « Bâtiment et mobilier urbain » (maisons, constructions anciennes, commerces ...).

Tout le monde peut participer. Petits ou grands, pas besoin d'être des pros. Ouvrez grands vos yeux, éveillez votre sens artistique et soyez créatifs !

Alors, à vos smartphones et autres appareils photos ! Prêts ? Cadrez ! Cliquez !

** Les informations précises sur les conditions de participation et le règlement seront transmises ultérieurement par les moyens de communication habituels de la commune et de l'association.*

> C.E.A.E.T.C. : QI GONG TAÏ-CHI-CHUAN



Le **Centre d'Étude des Arts Énergétiques Traditionnels Chinois** propose des cours de Qi Gong et de Taï Chi Chuan style Yang.

Le Qi Gong, pouvant être traduit par « travail énergétique », fait partie intégrante de la médecine chinoise. Il permet de se relaxer tout en renforçant son corps et son psychisme.

Le Taï Chi Chuan est un art martial qui privilégie la souplesse sur la force. Il procure enracinement et légèreté, douceur et puissance, énergie et tranquillité.

Les cours sont animés par des professeurs diplômés et des stages sont organisés tout au long de l'année par des intervenants extérieurs et par les professeurs.

Il est possible d'intégrer l'association en cours d'année (pas de cours pendant les vacances scolaires).

HORAIRES DES COURS à Saint Parres aux Tertres, espace Pascale Paradis, rue Jules Ferry :

LUNDI

- 19h30-20h45 : Taï Chi Chuan débutants
- 19h30-20h30 : Qi Gong tous niveaux
- 20h30-21h00 : Qi Gong pratiquants confirmés

JEUDI

- 18h45-19h30 : Taï Chi Chuan avec arme
- 19h30-20h45 : Taï Chi Chuan niveau avancé

Il est possible de pratiquer le Qi Gong en d'autres lieux.

Infos / contact :

- Tél : 06 12 91 91 25
- Mail : ceaetc10@gmail.com
- Site internet : www.ceaetc.com

LC DANSER

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE SPORTIVE !

Le gala annuel de **LC DANSER** vient d'avoir lieu et, comme chaque année, cela a été un succès ! Y assister vous a peut-être donné envie d'inscrire vos enfants ou vous-même à des cours de danse ? Cela tombe à pic : l'association **LC DANSER** accueille, dès le mois de septembre, **les danseurs et danseuses dès 4 ans et sans limite d'âge.**

En famille, entre amis ou collègues, vous serez reçus par Laetitia, qui allie toujours pédagogie et bonne humeur. **Les cours sont composés d'exercices dansés et d'apprentissage de chorégraphies sur des musiques très actuelles.** Idéal pour améliorer sa souplesse, sa coordination et son tonus !

Alors, **rejoignez LC DANSER dès la rentrée, le mardi 5 septembre 2023 à l'espace Pascale Paradis, 10 bis rue Jules Ferry à Saint Parres aux Tertres !** Vous pourrez profiter de 2 cours d'essais gratuits. Les bons CAF sont acceptés.

Planning prévisionnel des cours :

- Cours des 4/7 ans : 17h30-18h15
- Cours des 8/12 ans : 18h15-19h
- Cours ados 13/17 ans : 19h-20h
- Cours adultes (à partir de 18 ans) : 20h-21h15

Renseignements :

- Tél : 06 41 93 47 87
- Mail : LCdanse10@gmail.com
- Facebook : [@LC.DanseLaetitia](https://www.facebook.com/LC.DanseLaetitia)
- Instagram : [@lc_danse_10](https://www.instagram.com/lc_danse_10)

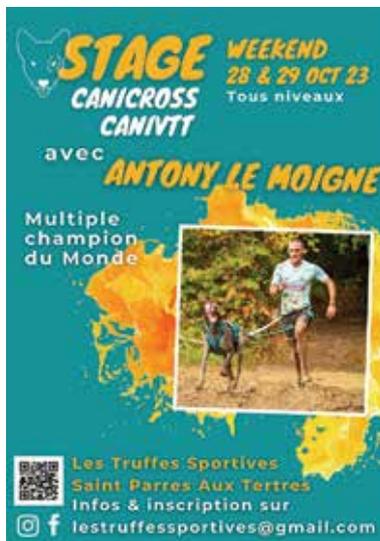


LES TRUFFES SPORTIVES

UN STAGE AVEC UN GRAND CHAMPION DE CANICROSS

L'association *Les Truffes sportives* est heureuse d'accueillir **Antony LE MOIGNE**, multiple champion du monde et d'Europe, pour un stage de canicross et cani-VTT le week-end des 28 et 29 octobre 2023.

De la pratique, de la théorie, du partage ... vous allez repartir avec des étoiles plein les yeux et avec **des outils personnalisés pour progresser** dans votre binôme en canicross ou en cani-VTT ! Quels que soient vos objectifs, ce stage apportera des réponses à vos questions et vous ouvrira des perspectives pour avancer. **Il s'adresse à tous, débutants comme confirmés, adhérents ou non à l'association** : vous êtes les bienvenus !



Les chiots sont acceptés à partir de 10 mois (la pratique sera adaptée à leur âge pour un début en sport de traction optimal). Ce sera un moment de partage fort, avec son binôme, avec

d'autres passionnés, qui laissera des souvenirs inoubliables !

Programme des 2 jours :

- 8h30 - 12h : entraînement pratique
- 12h - 14h : déjeuner
- 14h - 17h30 : séminaire avec des outils interactifs, analyse vidéo

Un moment convivial au restaurant sera proposé le samedi soir et le stage se clôturera par un goûter le dimanche après-midi. Un livret d'accompagnement et de suivi pour chaque stagiaire et plusieurs cadeaux vous attendent.

Tarif : 85€ pour les adhérents, 95€ pour les non adhérents. Nombre de places limité.

Informations et inscriptions :

- lestruffessportives@gmail.com



> GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours du jeudi prendront fin le 29 juin et ceux du lundi le 3 juillet. Une randonnée autour de la commune sera organisée le lundi pour terminer la saison sportive.

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 6 juillet à 18h30. Elle se clôturera, pour celles qui le souhaitent, par un moment de convivialité. Le moment sera venu de se souhaiter de bonnes vacances.

Les cours reprendront le lundi 4 et le jeudi 7 septembre. Ils se dérouleront à l'espace Paradis, rue Jules Ferry (près de la maternelle).

Lundi :

- 17h-18h : Gym d'entretien avec Olympe
- 18h20-19h20 : Zumba avec Corine

Jeudi :

- 17h45-18h45 : Renforcement musculaire
- 19h-20h : Cardio avec Carole

Contacts :

- Présidente : 06 31 26 06 20
- Trésorière : 06 63 85 73 01
- Secrétaire : 06 18 51 27 80

QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE

à St Parres

UN PROJET DE ROND-POINT PEU EFFICACE ET TROP COÛTEUX

"S'il est une association dynamique dans la commune, « Qualité de vie et bien-être à St-Parres » est de celles-là. L'assemblée générale, qui a réuni vendredi 17 mars une centaine de personnes (sur 425 adhérents), en est le reflet ». C'est dans ces termes tout à fait positifs que *L'Est Éclair et Libération Champagne* ont relaté, dans leurs éditions du 21 mars, la 6^{ème} assemblée générale annuelle de l'association, qui s'est tenue à La Tuilerie.

Au cours de cette réunion, Cécile PHILIPPON, vice-présidente, a présenté le résultat des réponses à l'enquête sur le projet de rond-point à l'intersection du boulevard Pompidou et de l'avenue De Lattre de Tassigny (cf. *Le Patroclien* n°158). Dans leur très grande majorité, les adhérents considèrent que le projet ne réglera pas les problèmes de circulation, que l'investissement de 2 millions est donc inutile et que la répartition du financement est injustifiée. Pour information : le département apporterait 1 million d'euros, TCM, 600 000 € et la commune de Saint Parres, 400 000 €.

Sollicité par le président du conseil départemental pour donner son avis lors

du comité de pilotage en octobre, Lucien SPILMANN, président, a donc notifié **l'opposition de l'association à ce projet de rond-point** « trop coûteux ». Dans le même courrier du 24 janvier, il a aussi rappelé la **proposition alternative pour dissuader les automobilistes** qui viennent dans les zones commerciales d'emprunter les avenues Barbusse et Général de Gaulle : pose de 2 feux tricolores automatiques pour les rues Pochinot et Guesde, création de 6 priorités à droite. Econome de l'argent public, cette proposition peut être mise en place rapidement. Avec des comptages des flux avant et après, son impact peut être évalué facilement.

L'association aura l'occasion de présenter l'ensemble de ses propositions concrètes pour réduire la circulation dans la traversée de Saint Parres aux Tertres **le 31 mai, lors d'une réunion organisée à l'initiative de Troyes Champagne Métropole.**

Contact :

- Lucien SPILMANN : 58 ter, rue Jean Jaurès à Saint Parres aux Tertres
- 06 28 52 30 32
- asso.cadreviestparres@gmail.com



Ambiance conviviale, studieuse et déterminée lors de l'Assemblée Générale

Les aventures de Pépé Almaric

Salut les jeunes !

Aujourd'hui je vous propose un petit jeu des associations.

Voici 4 personnages issus de l'histoire de Pépé Almaric et 4 oeuvres artistiques qui ont inspiré l'auteur.

Saurez-vous reconnecter les personnages aux bonnes oeuvres ?

Vous pouvez utiliser un crayon de papier pour faire cela.

Roooh, dans quoi je me suis encore lancé!

Pépé Almaric

Martine

Astor le Porc

Cornichon

Andy Warhol

Pablo Picasso

Edvard Munch

Léonard de Vinci

Retrouvez Almaric et ses amis sur youtube Matthieu Loutre 2023

CHARADE

- Mon premier n'est pas dur
- Mon second est une plante servant à la fabrication des vêtements
- Mon troisième correspond à l'addition extrêmement difficile de 1 + 1
- Mon quatrième est la traduction d'ours en anglais
- Mon tout est bien connu des Patrocliens

Solution : Moulin de Baltes

> LE SAVIEZ-VOUS ?

Le site de la commune de Saint Parres aux Tertres a été **occupé par l'homme dès le III^{ème} siècle** (et peut-être même avant !). Il était appelé « **Mont des Idoles** ».

Le vocable Saint Parre est connu **dès 1145-1169**.

L'appellation initiale « au-Terre » devint « aux-Tertres » par la suite. Puis **les tirets ont été supprimés du nom de la commune**, qui s'écrit désormais « Saint Parres aux Tertres » (contrairement à de nombreuses autres communes aubois qui ont conservé les tirets).

TRIBUNE LIBRE

Madame, Monsieur,

Le 5 avril, les élus étaient invités à délibérer sur le budget primitif, exercice 2023. Comme nous l'avons évoqué dans *Le Patroclien* n°159 du mois de mars, ce budget a nécessité de sévères arbitrages. La feuille de route mise en place par la majorité municipale a subi des modifications d'importance.

Comme le titrait la presse quotidienne : «les projets importants remis à plus tard »

L'inflation des coûts des énergies (gaz, électricité) a pesé lourdement sur les dépenses de fonctionnement. La municipalité a pris des mesures afin de limiter la consommation : diminution des températures durant les week-ends et les vacances scolaires, restrictions de fonctionnement dans les salles momentanément inoccupées, baisse du chauffage dans **tous** les locaux communaux ...

Tous les acteurs concernés ont été réactifs, permettant ainsi de limiter l'augmentation de la facture gaz. **Que chacune et chacun accepte les remerciements qui leur sont dédiés.**

À l'heure de la rédaction de cette tribune, nous n'avons pas reçu la facture d'électricité. Les actions mises en place devraient avoir un impact positif sur le montant à régler.

Dans ce contexte particulier, les élus «*Agissons pour l'Avenir*» ont validé le budget proposé. **Celui-ci nous semble raisonné et**

raisonnable. Un grand merci à Maud LOISON, directrice générale des services, qui a dû composer avec tous ces aléas.

Comment vont évoluer les coûts des énergies ? Y aura-t-il de nouvelles charges transférées aux communes ? Pour celles existantes, de combien sera l'inflation ? Quelles seront les coupes faites aux subventions, aux dotations ? ...

Ce n'est qu'une petite partie des questions que les élus se posent. La prudence est de mise mais il faut continuer à avancer. L'adage « *Gouverner, c'est prévoir* » est toujours présent dans l'attention de chacun.

Nous continuerons à travailler aux côtés de la majorité municipale, dans l'intérêt des administré(e)s, apportant nos propositions, nos réflexions, notre expérience, nos compétences ... et aussi nos désaccords. Nous respectons l'engagement pris auprès de nos électrices et électeurs, toujours dans le respect de chacune et chacun.

À la veille des vacances estivales, nous vous souhaitons de profiter pleinement de ces moments privilégiés. Nous vous donnons rendez-vous dans le numéro de septembre.

Bien à vous.

Joël FRANÇOIS

Pour les élus « Agissons pour l'Avenir »

14, rue de la gare
10800 Buchères

Bureau : **03 25 73 19 73**
Fax : 03 25 41 99 65

contact@brm.fr
www.brm.fr



Régis DUBOIS - Philippe SISTERNAS

Toutes Assurances
Épargne, Placement, Retraite

65, Ave du Général de Gaulle
10410 St Parres aux Tertres
Tél : 03.25.46.86.35
Fax : 03.25.46.86.53

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

- **Valentina, Da Silva RIBEIRO**
née le 06 mai 2023 à Troyes

DÉCÈS

- **Marie, Chantal, Georgette, Marguerite LELOUP**
veuve **AMOUR**, le 13 décembre 2022 à Troyes

- **Antoinette, Denise BIETH épouse BRENDÉL**, le 19 février 2023 à Saint Parres aux Tertres
- **Gisèle, Olympe, Mathilde CHENU veuve PERRIN**, le 12 mars 2023 à Saint Parres aux Tertres
- **José, Joël PICHON**, le 25 mars 2023 à Saint Parres aux Tertres
- **Gérard, René, Yves COLLIN**, le 25 mars 2023 à Saint Parres aux Tertres
- **Serge, René, Henri, Marius DORÉ**, le 26 mars 2023 à Saint Parres aux Tertres
- **Denise, Marie, Adrienne SAUVAGEOT, veuve COLLIN**, le 2 avril 2023 à Saint Parres aux Tertres
- **Claudette, Berthe TISSIER veuve THOMAS**, le 9 avril 2023 à Troyes
- **François, Luigi DEL PIERO**, le 28 avril 2023 à Saint Parres aux Tertres
- **Dana FERREIRA DAS NEVES épouse RIBEIRO DOS SANTOS**, le 22 mai 2023 à Troyes

> RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Le releveur des compteurs d'eau passera dans la commune du 12 juin au 7 juillet.



LE MOT DE LA CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

Catherine BRÉGEAUT, conseillère départementale, vous souhaite de passer un bel été de quiétude et de joies.

Si besoin, vous pouvez la joindre par mail à l'adresse catherine.bregeaut@aubes.fr ou par téléphone au **06 10 83 02 63** afin de convenir d'un rendez-vous.

Adresse et HORAIRES

HÔTEL DE VILLE :

Adresse :

2, rue Henri Berthelot
10410 - Saint Parres aux Tertres

Horaires :

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Tél. **03 25 72 12 30**
www.saintparresauxtertres.fr

CIMETIÈRE :

Ouverture des portes :

- **Horaires d'été**
(du 1^{er} avril au 30 octobre) :
Portillon automatique, de 7h30 à 19h30

> BIBLIOTHÈQUE

- **Lundi** : 14h - 18h30
- **Mercredi** : 10h - 12h30 et 14h - 18h30
- **Vendredi** : 14h - 18h30
- **Samedi** : 10h - 12h30

La bibliothèque sera fermée :

- **samedi 15 juillet**
- **du 31 juillet au 17 août**
- **du 7 au 17 septembre**
- Tél : **03 25 80 49 02**
- facebook.com/bibliothequemunicipaleSPAT/

RENSEIGNEMENTS

Numéros de téléphones utiles

Groupe scolaire Brossolette-Ferry :

- Ecole maternelle Jules Ferry : **03 25 80 20 67**
- Ecole élémentaire Pierre Brossolette : **03 25 80 76 42**
- Ecole élémentaire Jules Ferry : **03 25 80 76 45**
- Restaurant scolaire : **03 25 41 06 70**
- Accueils de loisirs : **09 63 63 82 14**
- Police municipale : **06 75 21 42 06**

> LES RESTAURANTS DU COEUR



Inscriptions et distribution
Ouvert toute l'année

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h30 à 11h45 et de 13h à 15h30
- Mardi : de 17h à 18h
- Samedi : de 9h30 à 11h45

Au siège : 16, rue Louis Morin à Troyes
(Tél. : 03 25 71 04 04)

PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Calendrier 2023 :

- 27 et 28 juin
- 5 et 6 septembre
- 24 et 25 octobre
- 5 et 6 décembre



Action médico-sociale

PÔLE DES SOLIDARITÉS

DÉPARTEMENT DE L'AUBE : DES AIDES ET DES CONSEILS PRÈS DE CHEZ VOUS

Notre commune dépend du **centre médico-social 2, rue du Docteur Roux - 10150 Pont-Sainte-Marie (tél. : 03 25 46 44 70)**, circonscription ceinture Est de Troyes. Des professionnels sont à votre écoute et peuvent vous rencontrer au centre médico-social ou lors de permanences à la mairie de Saint Parres aux Tertres ou lors de visites à domicile.

■ PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DU PÔLE DES SOLIDARITÉS À LA MAIRIE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES :

tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois, de 9h à 12h. Élodie THIERRY vous reçoit sur rendez-vous. En cas de modification, un message sur les panneaux lumineux vous informera des nouveaux horaires. Pour tout renseignement ou rendez-vous : **03 25 46 44 72** ou **03 25 46 44 70** (standard).

■ SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :

L'**infirmière puéricultrice du PÔLE DES SOLIDARITÉS** se tient à la disposition des parents d'enfants de 0 à 6 ans. Vous pouvez la joindre au **03 25 46 44 72** ou au standard **03 25 46 44 70**.

■ SERVICE UNITE PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES :

- Vous avez plus de 60 ans, vous cherchez des renseignements sur : Écoute, information, conseil - Aide au maintien à domicile des personnes âgées - Informations sur l'hébergement en établissement.
- Vous êtes handicapé, sans critère d'âge et vous souhaitez des informations, une aide pour la constitution d'un dossier ou une orientation. Vous pouvez contacter l'assistante sociale au : **03 25 46 44 75** au standard au **03 25 46 44 70**.

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter le **Centre communal d'action sociale (CCAS) à la mairie de Saint Parres aux Tertres (03 25 72 12 30)**, votre relais auprès des différents services sociaux.

L'ASSOCIATION

JEUNESSE POUR DEMAIN

- Vous avez moins de 21 ans et vous désirez des renseignements sur le logement, la santé, l'emploi et la formation
- Vous rencontrez des difficultés avec vos camarades, vous avez des projets à soutenir
- Vous avez des enfants scolarisés (à partir de 11 ans) ou jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) pour lesquels vous vous interrogez
- Vous êtes habitants de Saint Parres aux Tertres et vous voulez mieux comprendre les usages et les comportements de la population adolescente de votre quartier

L'**Association Jeunesse pour Demain** met à votre disposition une éducatrice spécialisée : **Mélanie BLANCHARD (06 76 77 33 86)** que vous pouvez contacter (laisser message et coordonnées) ou bien laisser un message auprès des services de la mairie au **03 25 72 12 30**.

> POINT CONSEIL EMPLOI

Un service de proximité à destination des chercheurs d'emploi pour les aider dans leurs démarches de recherche.

Fanny FEDERICI peut vous recevoir sur rendez-vous.

Contact :

- Tél. : 03 25 71 61 54

- Mail : pce.stjulienlesvillas@troyes-cm.fr

INFO COLLECTES 2023

N'OUBLIEZ PAS
DE SORTIR VOS DÉCHETS

- LA VEILLE AU SOIR
POUR LES COLLECTES DU MATIN
- AVANT MIDI
POUR LES COLLECTES
DE L'APRÈS-MIDI

ORDURES MÉNAGÈRES

JEUDI
après-midi

RUES DIFFICILES D'ACCÈS

MERCREDI
matin



TRI SÉLECTIF

MERCREDI
matin

DÉCHETS VÉGÉTAUX

LUNDI matin
du 03/04 au 27/11

Collecte hivernale
lundi 11 décembre



Rues difficiles d'accès et impasses :

Rue Célestin Philbois :
n° 2,4,6,8

Rue Auguste Renoir :
n° 12, 14, 16

Impasse François Ferrer :
n° 1, 1b, 3, 5, 7, 9, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14

Impasse des Epicières :
n° 2, 4, 6

Rue des Hauts Vents :
n° 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18

Rue des Hauts Vents :
n° 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25

Rue Pierre de Courbertin :
n° 1, 2, 3, 4, 5, 6

Rue de l'Égalité :
n° 1, 2, 3, 4, 5, 6

Rue des Berges de Seine :
n° 1, 2, 3, 4

Rue de l'Espérance :
n° 1, 2, 3, 4 + 5

Rue Hélène Boucher :
n° 3, 4, 5, 6

Rue du Docteur Roux :
n° 8, 10, 29

*Rues difficiles d'accès

**CUIR
CENTER**

Du 28 juin au 25 juillet

**LES
SOLDDES**



Photo : Studio des Plantes - Photo non contractuelle. BET. RCS Paris 8.306.986.416

**VOTRE CANAPÉ CUIR OU TISSU
DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT***

* Sur modèles signalés, dans la limite des quantités disponibles. Voir conditions de mise à disposition en magasin.

Aire des Moissons - **ST PARRÉS AUX TERTRES** à côté de **MAXI LITERIE**
LE SPÉCIALISTE DE VOS NUITS